



Bulletin Officiel

N° 5672 Jeudi 16 Août 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018 2

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE 4

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

MICROCREC « 2018-1 » 5-8

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2018-1 » 9

EMPRUNT OBLIGATAIRE «BNA SUBORDONNE 2018-1» 9

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 10-13

WIFAK BANK 14-16

REPORT D'UNE ECHEANCE DE PAIEMENT D'ANNUITE

SEVICOM 17

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 18-19

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE

DES ACTIONS LA SOCIETE « TUNISIE VALEURS »

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2018

- SICAV AVENIR
- LA GENERALE OBLIG SICAV
- SICAV BH OBLIGATAIRE

ANNEXE IV

SITUATIONS FINANCIERES DEFINITIVES ARRETEES AU 31/12/2017

- TFB

ANNEXE V

SITUATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 30/6/2018

- BEST LEASE

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2018**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2018**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2018, au plus tard le 20 juillet 2018.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

*Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions
de nominal 100 dinars*

Siège social : 65, Avenue Alain Savary- 1002 - Tunis

Registre de Commerce : B01170062013

Matricule Fiscale : 1314598/V/A/M

Tél : 71 843 600

Fax : 71 843 600

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

« MICROCRED 2018-1 »

**De 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT
Prix d'émission : 100 dinars**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/04/2018** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 30MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **20/06/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 15MDT susceptible d'être porté à 20MDT, et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,75% et/ou TMM+3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ **Montant**

Le montant total du présent emprunt est fixé à 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «MICROCRED 2018-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- Suite -

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **24/07/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/09/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/10/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

1. Caractéristiques des titres émis

➤ **Dénomination de l'emprunt : « MICROCRED 2018-1»**

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres :** Nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés :** les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/09/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **22/09/2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

➤ **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt** :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,75% et/ou variable TMM+3%;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,5%;

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,75% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **22/09/2023** pour la catégorie A et le **22/09/2025** pour la catégorie B.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 septembre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/09/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22/09/2019** pour la catégorie A et le **22/09/2021** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,75%** l'an pour la catégorie A et **10,50%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,67% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,67% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de

- Suite -

rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,667** années et de **4,072** années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« ATL 2018-1 »

BNA Capitaux –Intermédiaire en Bourse– porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « ATL 2018-1 », ouvertes au public le **27/04/2018**, ont été clôturées le **27/07/2018**, pour un montant de **25.410.500 DT**.

2018 - AS - 6190

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE «BNA Subordonné 2018-1»

BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», ouvertes au public le **10 Mai 2018**, ont été clôturées le **03 Août 2018**, pour un montant de **100 000 000 de dinars**.

2018 - AS - 6191

AVIS DE SOCIETES*

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE (**)**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis
Registre de Commerce: B132611999
Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسٲ ليز 2018-01»

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION ()**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{eme} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

()REVISION DES CONDITIONS DE L'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE :**

Suite à l'augmentation continue du Taux de marché Monétaire (TMM) qui a atteint 7% de jour au jour et qui est susceptible de s'aggraver dans les mois à venir, la Direction Générale de BEST LEASE, afin de réussir la clôture de son opération d'émission des titres participatifs « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسٲ ليز 2018-01» dans des conditions de marché très difficiles, a décidé de réviser à la hausse le taux de profit proposé comme le montre le tableau ci-dessous et de prolonger la période de souscription jusqu'au **15 septembre 2018**:

Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)
8,5%	7,5%	1%

Le reste des conditions de l'émission reste inchangé.

- Suite -

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 »

« إصدارات باست ليز 2018-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 août 2018**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

- Suite -

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

1. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2025** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

2. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

- Suite -

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS**WIFAK BANK**

Société Anonyme au Capital de 150 000 000 de dinars divisé en 30 000 000 actions de 5 Dinar chacune

Siège Social : Avenue H. Bourguiba 4 100 Médénine

Registre de Commerce : B134782002

Matricule Fiscal : 798651L/P/M/000

« CHAHADET WIFAK BANK 2018 »**Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne****DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 29/06/2016 l'émission de titres participatifs à hauteur de 50 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 21 mai 2018, a décidé d'émettre des titres participatifs sous forme de «Moudharaba» telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 27 avril 2018, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 30 millions de dinars susceptibles d'être portée à 50 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Épargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8,5%	6,5%	2%	A la fin de la 7^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 30 000 000 de dinars, divisée en 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **02/07/2018** et clôturés au plus tard le **31/07/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du 31/07/2018, les souscriptions seront prolongées jusqu' au **15/08/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au 31/07/2018.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » « شهادات بنك الوفاق 2018 »

»

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au 31/07/2018.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2018 pour l'avance et au 31/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par STB FINANCE qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le **31/07/2025** à la valeur nominale. La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.

- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à **8,5%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de **6,5%** calculée sur la valeur nominale est payable le 31 Décembre de chaque année.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable **le 31 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires du 30 juin 2025.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à **2%** de la valeur nominale.

Les clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Médenine.

AVIS DE SOCIETES

REPORT D'UNE ECHEANCE
DE PAIEMENT D'ANNUITE

SERVICOM SA

Siège social : 65 Rue 8601,2035 Zone industrielle Charguia 1 Tunis

La société **SERVICOM SA** informe les détenteurs d'obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire « **SERVICOM 2016** » visé par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n°16-940, **du report au 31/08/2018 du paiement de la quatrième échéance de l'emprunt** initialement prévue pour le 12/08/2018.

Les montants non payés à l'échéance du 12/08/2018, donneront lieu à un règlement d'intérêts au taux d'émission de l'emprunt, soit :

- 8,2% taux fixe
- TMM+ 3% taux variable.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	175,656	175,679		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	119,368	119,385		
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	101,749	101,762		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	104,467	104,484		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	105,081	105,095		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,677	15,679		
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	114,715	114,729		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,122	1,122		
9	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	103,271	103,283		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,614	1,615		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,568	42,573		
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,520	57,526		
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	130,186	130,127		
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	133,070	132,882		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	172,596	171,650		
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	624,966	622,169		
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	143,622	143,792		
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	148,257	148,386		
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	148,584	148,474		
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	120,371	120,608		
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	135,345	134,864		
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	186,112	185,319		
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	105,381	105,349		
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	110,653	110,607		
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	186,259	185,677		
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	162,171	161,547		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	117,581	117,570		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	128,943	129,068		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	26,589	26,535		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2466,643	2464,438		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	140,365	139,871		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	168,179	167,990		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	218,239	216,906		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	20,982	20,832		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5503,850	5498,892		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	3,144	3,143		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,629	2,628		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,332	1,332		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,170	1,170		
40	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,237	1,239		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,257	1,257		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	140,081	138,665		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	126,480	126,012		
44	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1222,136	1211,092		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	13,240	13,098		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	12,077	12,058		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	107,382	107,396
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	101,785	101,796
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	103,811	103,826
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	101,783	101,809
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	103,228	103,244
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	106,199	106,211
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	103,733	103,749
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	100,776	100,785
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,735	102,744
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	103,330	103,357
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	102,353	102,365
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	105,903	105,919
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	104,020	104,033
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	102,922	102,933
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	102,076	102,089
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	103,351	103,362
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	101,751	101,766
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	102,918	102,930
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	104,421	104,433
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	101,831	101,845
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	101,876	101,889
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	104,617	104,630
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	101,529	101,541
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,519	10,520
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	102,589	102,599
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	102,569	102,584
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	103,943	103,956
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,326	10,327

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	66,713	66,567
76	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	114,609	114,346
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,903	18,882
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	347,288	346,661
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,700	30,634
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2689,779	2690,251
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	78,927	78,832
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,372	57,346
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	123,351	123,273
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	115,171	115,080

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,093	11,095
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,490	12,460
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,219	16,225
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	16,220	16,171
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	18,079	18,051
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,865	14,843
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	169,479	169,070
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	155,615	155,301
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	10,326	10,323
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	133,610	133,305
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	100,275	99,768
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	105,191	104,629
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	98,201	98,252
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	124,653	124,505
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	101,031	100,872
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	11,259	11,261
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	109,057	109,070
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	185,153	184,927

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	127,475	127,942
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	115,644	115,309
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	132,522	132,750
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	227,047	225,483
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	198,902	197,930
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	167,333	167,289
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	26,797	26,377
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	159,847	159,466
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	127,233	127,349
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9592,290	9535,187
115	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	83,323	82,786
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1143,758	1138,901
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6503,599	6479,940
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5648,773	5632,882
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,805	102,836

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	130,082	129,967
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

121	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	13 037,447	13 029,835
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

* SICAV en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018, pour tout placement sollicité après le 31/08/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « TUNISIE VALEURS »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Tunisie Valeurs » a pris les engagements suivants :

- Conformer l'article 10 de ses statuts relatif à la cession et à la transmission des actions en prenant en considération les dispositions de l'article 22 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier prévoyant que « l'admission des actions à la cote de la bourse vaut pour la société concernée renonciation de plein droit à toute clause d'agrément et de préemption prévue par ses statuts » ;
- Conformer ses états financiers individuels et consolidés aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF.
Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions Tunisie Valeurs acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte les éventuels changements pouvant toucher le business plan initial ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Informer le public sur tout changement touchant la structure de capital d'INTEGRA PARTNERS ;
- Informer le public du résultat du contrôle social auquel la société « Tunisie Valeurs » va être soumise et qui va couvrir la période 2015-2017 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, la société « Tunisie Valeurs » envisage de déposer auprès de la BCT une demande d'agrément pour l'exercice des métiers de Banque d'affaires. A cet effet, elle s'engage à porter à la connaissance du public toute information pertinente concernant le déroulement de ce processus.

Par ailleurs, les actionnaires de référence^(*) de la société « Tunisie Valeurs » détenant 46,51% du capital après l'ouverture du capital, s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TUNISIE VALEURS » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 11/06/2018, son accord de principe quant à l'admission des actions de « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 2.000.000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;

Le Conseil, a en outre, pris acte de l'existence d'un pacte d'actionnaires et de l'engagement de mettre en place un contrat de liquidité.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse AFC a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de « Tunisie Valeurs » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 31 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

(*) La société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI, M. Abderrazak BEN AMMAR et M. Slim MAAOUI

Contexte et objectifs de l'opération :

Les actionnaires de la société « Tunisie Valeurs » ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché principal de la cote de la Bourse.

Cette introduction permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ accroître sa notoriété à l'échelle nationale et internationale ;
- ✓ garantir la liquidité du titre ;
- ✓ pérenniser la société ;
- ✓ bénéficier de l'avantage fiscal en ouvrant plus de 30% du capital.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 30/03/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30/03/2018 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société « Tunisie Valeurs » et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » sur le marché principal et pour fixer les modalités de cette introduction.

Le Conseil d'Administration réuni le 22/06/2018 a approuvé le rapport d'évaluation de la société et a fixé les modalités de son introduction au Marché Principal de la cote de la Bourse par la cession de 704.572 actions représentant un pourcentage d'ouverture de 35,23% du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une cession de la part des actionnaires actuels de **704.572** actions d'une valeur nominale de 5 DT chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **35,23%** du capital social actuel, dont **30,23%** dans le public.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen d'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **604.572** actions au public, représentant **85,81%** de l'offre globale et **30,23%** du capital social de la société, centralisée auprès de la BVMT.

Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, **100.000** actions représentant **5,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un **Placement Privé** réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse. Ce placement privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

En parallèle à cette offre, l'actionnaire INTEGRA PARTNERS a décidé de céder une partie de ses actions au personnel de « Tunisie Valeurs » non actionnaire actuellement. Cette cession portera sur **20.000** actions représentant **1%** du capital de la société au prix de **27,9 DT** l'action, soit une décote de **10%** par rapport au prix de la présente OPF.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du placement auprès du personnel non actionnaire n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : TUNISIE VALEURS

Siège social : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajene – Tunisie.

Forme juridique : Société anonyme, intermédiaire en bourse agréée par la BVMT le 06/11/1991.

Législation particulière applicable : De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société « Tunisie Valeurs » est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1^{er} novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse.

Date de constitution : 22/05/1991

Capital social : 10.000.000 dinars divisé en 2.000.000 actions ordinaires de nominal cinq (5) dinars entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions-acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **29/08/2018 au 14/09/2018 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Tunisie Valeurs », tous frais, commissions, courtages et Taxes compris, a été fixé à **31 DT**, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Privé.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achats pour les investisseurs désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès de l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la société « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, est seul habilité à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre du Placement Privé.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre de **704.572** actions à céder, soit **35,23%** du capital de la société après la réalisation de l'opération.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Privé,

comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombres d'actions offertes	Montant (DT)	% du capital après opération
Offre à Prix Ferme	85,81%	604.572	18.741.732	30,23%
Placement Privé	14,19%	100.000	3.100.000	5,00%
TOTAL	100,00%	704.572	21.841.732	35,23%

Offre à Prix Ferme

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Nombres d'actions	Montant (DT)	Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'offre
Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers y compris les OPCVM sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 100.000 actions.	170.000	5.270.000	8,50%	24,13%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 10.000 actions.	350.000	10.850.000	17,50%	49,68%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1.000 actions.	84.572	2.621.732	4,23%	12,00%
Total	604.572	18.741.732	30,23%	85,81%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

Pour les catégories A et B : les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Pour la catégorie C : les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à épuisement total de la quantité offerte.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A, B puis C.

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de la catégorie A doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres d'achat dans le cadre de l'une des trois catégories de l'OPF ne peuvent pas donner des ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeurs tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 100 actions, ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 10.000 actions pour les non institutionnels, et à 5% du capital social, soit 100.000 actions, pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre d'achat portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Placement Privé

Au cours de la période de l'Offre au public, **100.000** actions « Tunisie Valeurs » représentant **5,00%** du capital de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse.

Les actions seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Transmission des demandes et centralisation :

Offre à Prix Ferme :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévus par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Privé :

A l'issue de l'opération de Placement, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Privé au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Placement auprès du personnel non actionnaire :

Les 20.000 actions offertes aux salariés de « Tunisie Valeurs » seront placées exclusivement par l'intermédiaire en Bourse Tunisie Valeurs. Un état comportant la liste exhaustive des acquéreurs des 20.000 actions sera transmis à la BVMT le jour de l'ouverture des plis.

Ouverture des plis et dépouillement :

Offre à Prix Ferme :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, AFC, intermédiaire en Bourse introducteur et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Privé :

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé sera communiqué sous plis fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive (diffusion d'au moins 30% du capital), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse, le nombre d'actions attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable (diffusion d'au moins 30% du capital), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du 16/07/2018, Tunisie Clearing a attribué aux actions de la société TUNISIE VALEURS le code ISIN : TN0007790017.

Le registre des actionnaires sera tenu par Tunisie Clearing.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Selon les dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et les textes subséquents, les entreprises qui s'introduisent en bourse et qui ouvrent au public au minimum 30% de leur capital social, bénéficient de la réduction du taux

de l'impôt sur les sociétés de 30% à 20% et ce, pendant les cinq ans qui suivent l'introduction en bourse.

Selon les dispositions de la loi de finances 2017 : le taux de l'IS de faveur de 20% est réduit à 15% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 25%, qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse à partir du 1^{er} janvier 2017 et avant le 31 décembre 2019.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une durée d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs » a été établi entre l'intermédiaire en Bourse AFC et les trois actionnaires de référence suivants de la société « Tunisie Valeurs », à savoir : la société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI et M. Abderrazak BEN AMMAR, portant sur un montant de 500.000 DT et 56.708 actions.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°18-1003 du 09 Août 2018, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « Tunisie Valeurs », de l'Arab Financial Consultants –AFC– intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEoudienne D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2018

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 30 JUIN 2018.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 JUIN 2018, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société «SICAV AVENIR » emploie 20,41% de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 Juin 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Juin 2018.

Tunis, le 30 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :
CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2018
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	922 349	908 040	924 909
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		206 735	187 139	206 524
b - Obligations et Valeurs assimilées		715 614	720 901	718 385
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		237 035	237 521	212 562
a - Placements monétaires	3-3	209 635	208 196	202 966
b - Disponibilités	3-9	27 400	29 325	9 596
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	2 194	5 778	348
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 161 578	1 151 340	1 137 820
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	3 425	3 432	4 060
PA 2 - Autres créditeurs divers		23	1 745	0
TOTAL PASSIF		3 448	5 177	4 060
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	1 129 278	1 118 091	1 088 143
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	28 852	28 072	45 617
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	15	15
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		28 849	28 057	45 602
ACTIF NET		1 158 130	1 146 163	1 133 759
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 161 578	1 151 340	1 137 820

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30 JUIN 2018
(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	18 355	28 147	19 815	30 448	51 845
a - Dividendes		8 445	8 445	9 576	9 576	10 522
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 910	19 702	10 239	20 872	41 324
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	3 711	7 021	2 904	5 716	12 039
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		22 066	35 169	22 719	36 164	63 885
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-3 184	-6 320	-3 192	-6 372	-12 799
REVENU NET DES PLACEMENTS		18 882	28 849	19 527	29 792	51 086
<u>CH 2 - Autres charges</u>		0	0	-873	-1 736	-3 501
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 882	28 849	18 654	28 056	47 585
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		0	0	1	1	- 1 983
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		18 882	28 849	18 655	28 057	45 602
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		0	0	-1	-1	1 983
* Variation des +/- values potentielles sur titres		11 544	29 083	2 095	-2 107	16 228
* +/- values réalisées sur cession des titres		4 864	12 132	-1 022	-1 029	-1 029
* Frais de négociation de titres		-38	-79	-20	-49	-49
RESULTAT NET DE LA PERIODE		35 252	69 985	19 708	24 871	62 736

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 30 JUIN 2018
(Unité : en Dinars)

	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	18 882	28 849	18 654	28 056	47 585
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	11 544	29 083	2 095	- 2 107	16 228
c - +/- values réalisées sur cession de titres	4 864	12 132	- 1 022	- 1 029	- 1 029
d - Frais de négociation de titres	- 38	- 79	- 20	- 49	- 49
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 45 614	- 45 614	- 45 656	- 45 656	- 45 656
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	-	54	109	1 188
* Capital	-	-	53	106	1 161
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	- 3
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	1	3	30
b - Rachats	-	-	-	-	- 51 348
* Capital	-	-	-	-	- 49 082
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	- 255
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	- 2 011
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 10 361	24 371	- 25 894	- 20 676	- 33 080
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 168 491	1 133 759	1 172 057	1 166 839	1 166 839
b - En fin de période	1 158 130	1 158 130	1 146 163	1 146 163	1 133 759
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	20 336	20 336	21 245	21 244	21 244
b - En fin de période	20 336	20 336	21 246	21 246	20 336
VALEUR LIQUIDATIVE	56,950	56,950	53,947	53,947	55,751
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	3,02%	6,17%	1,68%	2,13%	5,42%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30/06/2018

(Unité en Dinars)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2018, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30 Juin 2018, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2018, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Juin 2018.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 juin 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 922 349 DT contre 908 040 DT au 30/06/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Coût d'acquisition	888 630	920 457	918 172
- Actions et droits rattachés	131 348	158 944	159 994
- Titres OPCVM	57 992	58 218	58 218
- Obligations et valeurs assimilées	699 290	703 295	699 960
Plus ou moins-values potentielles	17 395	-30 023	-11 688
- Actions et droits rattachés	18 657	-29 338	-12 293
- Titres OPCVM	-1 262	-686	605
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	16 324	17 606	18 425
Total	922 349	908 040	924 909

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 18 355 DT pour la période allant du 01/04/2018, au 30/06/2018, contre un montant de 19 815 DT du 01/04/2017, au 30/06/2017, et se détaillent ainsi :

Libellé	2 ème trimestre 2018	30/06/2018	2 ème trimestre 2017	30/06/2017	31/12/2017
- Revenus des actions	5 956	5 956	7 011	7 011	7 957
- Revenus des Titres OPCVM	2 489	2 489	2 565	2 565	2 565
- Revenus des Obligations	9 910	19 702	10 239	20 872	41 324
Total	18 355	28 147	19 815	30 448	51 845

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018, à 209 635 DT contre 208 196 DT au 30/06/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Compte à terme	209 635	208 196	202 966
Total	209 635	208 196	202 966

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/04/2018, au 30/06/2018, à 3 711 DT contre 2 904 DT du 01/04/2017, au 30/06/2017, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	2 ème trimestre 2018	30/06/2018	2 ème trimestre 2017	30/06/2017	31/12/2017
- Intérêts/ Placements à terme	3 711	7 021	2 904	5 716	12 039
Total	3 711	7 021	2 904	5 716	12 039

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/04/2018	
- Montant	1 112 908
- Nombre de titres	20 336
- Nombre d'actionnaires	20
Souscriptions	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	11 544
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	4 864
- Frais de négociation de titres	-38
Capital au 30/06/2018	
- Montant	1 129 278
- Nombre de titres	20 336
- Nombre d'actionnaires	20

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Sommes distribuables de l'exercice en cours	28 849	28 057	45 602
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	15	15
Total	28 852	28 072	45 617

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018, à 3 425 DT contre 3 432 DT au 30/06/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
- Gestionnaire	945	941	975
- Dépositaire	2 480	2 491	3 085
Total	3 425	3 432	4 060

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2018, au 30/06/2018, à 3 184 DT contre 3 192 DT du 01/04/2017, au 30/06/2017, et se détaillent ainsi:

Libellé	2 ème trimestre 2018	30/06/2018	2 ème trimestre 2017	30/06/2017	31/12/2017
- Rémunération du gestionnaire	2 890	5 735	2 898	5 787	11 619
- Rémunération du dépositaire	294	585	294	585	1180
Total	3 184	6 320	3 192	6 372	12 799

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018, à 27 400 DT contre 29 325 DT au 30/06/2017, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
- Avoirs en banque	27 400	29 325	9 596
Total	27 400	29 325	9 596

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 2 194 DT contre 5 778 DT au 30/06/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Dividendes à recevoir	2 194	5 778	348
Total	2 194	5 778	348

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1180 Dinars TTC l'an.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/06/2018 (Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		131 348,119	150 005,080	12,91%	12,95%
ATL	5000	16 900,000	15 510,000	1,34%	1,34%
EURO-CYCLES	440	19 350,000	13 618,440	1,17%	1,18%
SFBT	800	13 427,720	17 807,200	1,53%	1,54%
SOTRAPIL	1520	16 019,159	21 197,920	1,82%	1,83%
SOTUVER	4600	22 304,040	40 562,800	3,49%	3,50%
SOTUVER NG 01012018	400	1 849,200	3 400,000	0,29%	0,29%
SPDIT	1000	8 500,000	10 400,000	0,90%	0,90%
TUNIS RE	3580	32 998,000	27 508,720	2,37%	2,38%
Obligations		699 290,000	715 613,591	61,61%	61,79%
AMENBANK2009 B	500	23 320,000	24 209,128	2,08%	2,09%
ATL 2014-3 C	500	40 000,000	40 964,208	3,53%	3,54%
ATL 2017-2 C	500	50 000,000	51 045,479	4,39%	4,41%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1000	60 000,000	61 893,567	5,33%	5,34%
BH SUB 2016-1 B	1000	100 000,000	100 904,110	8,69%	8,71%
BNA 2009 SUB	1000	39 970,000	40 367,378	3,48%	3,49%
BNA SUB 2018-1 B	700	70 000,000	70 534,685	6,07%	6,09%
BTE 2009	1000	20 000,000	20 662,794	1,78%	1,78%
BTK 2014-1 B	1000	80 000,000	82 573,414	7,11%	7,13%
CIL 2016/2	700	56 000,000	57 242,740	4,93%	4,94%
HL SUB 2015-1	1000	100 000,000	103 766,882	8,93%	8,96%
TL 2013-2 B	1000	60 000,000	61 449,206	5,29%	5,31%
TITRES OPCVM		57 991,724	56 730,003	4,88%	4,90%
SICAV L'EPARGNANT	561	57 991,724	56 730,003	4,88%	4,90%
Total Général		888 629,843	922 348,674	79,40%	79,64%

LA GENERALE OBLIG-SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2018

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 11.156.985, un actif net de D : 11.123.363 et un bénéfice de la période de D : 116.694.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 26 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Portefeuille-titres				
	4	<u>7 026 060,577</u>	<u>8 579 766,137</u>	<u>7 504 447,633</u>
Obligations et valeurs assimilées		6 514 737,125	7 820 663,288	7 020 577,016
Titres des Organismes de Placement Collectif		511 323,452	759 102,849	483 870,617
Placements monétaires et disponibilités		<u>4 122 431,432</u>	<u>4 080 285,185</u>	<u>2 339 265,863</u>
Placements monétaires	5	2 986 534,699	1 993 500,095	998 524,815
Disponibilités		1 135 896,733	2 086 785,090	1 340 741,048
Créances d'exploitation	6	<u>8 492,491</u>	<u>9 102,904</u>	<u>6 123,677</u>
TOTAL ACTIF		<u>11 156 984,500</u>	<u>12 669 154,226</u>	<u>9 849 837,173</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	19 342,733	20 359,684	21 759,506
Autres créditeurs divers	8	14 278,928	34 021,034	18 146,190
TOTAL PASSIF		<u>33 621,661</u>	<u>54 380,718</u>	<u>39 905,696</u>
ACTIF NET				
Capital	9	10 886 882,823	12 378 455,225	9 456 320,975
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	17,945	13,694
Sommes distribuables de l'exercice en cours		236 480,016	236 300,338	353 596,808
ACTIF NET		<u>11 123 362,839</u>	<u>12 614 773,508</u>	<u>9 809 931,477</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>11 156 984,500</u>	<u>12 669 154,226</u>	<u>9 849 837,173</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

Note	du 01/04/2018 au 30/06/2018	du 01/01/2018 au 30/06/2018	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	Année 2017	
Revenus du portefeuille-titres	10	116 825,307	211 660,139	134 199,952	249 796,932	462 739,218
Revenus des obligations et valeurs assimilées		97 195,672	192 029,049	111 281,423	226 747,047	439 591,662
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		19 629,635	19 631,090	22 918,529	23 049,885	23 147,556
Revenus des placements monétaires	11	33 121,661	62 426,179	16 702,313	43 519,718	94 871,454
Revenus des prises en pension	12	4 288,712	14 602,020	-	9 702,292	18 973,742
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		154 235,680	288 688,338	150 902,265	303 018,942	576 584,414
Charges de gestion des placements	13	(17 876,141)	(36 268,361)	(18 905,145)	(40 805,654)	(77 899,497)
REVENU NET DES PLACEMENTS		136 359,539	252 419,977	131 997,120	262 213,288	498 684,917
Autres charges	14	(5 275,486)	(10 613,777)	(5 463,826)	(11 410,186)	(22 270,642)
Contribution conjoncturelle		-	-	(10 535,380)	(20 727,215)	(41 797,975)
RESULTAT D'EXPLOITATION		131 084,053	241 806,200	115 997,914	230 075,887	434 616,300
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 237,597)	(5 326,184)	17 747,866	6 224,451	(81 019,492)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		129 846,456	236 480,016	133 745,780	236 300,338	353 596,808
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 237,597	5 326,184	(17 747,866)	(6 224,451)	81 019,492
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(1 945,088)	(1 945,088)	-	-	2 110,252
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		(12 445,123)	(7 452,752)	(15 823,125)	(8 810,119)	1 186,759
RESULTAT DE LA PERIODE		116 693,842	232 408,360	100 174,789	221 265,768	437 913,311

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	du 01/04/2018 au 30/06/2018	du 01/01/2018 au 30/06/2018	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	116 693,842	232 408,360	100 174,789	221 265,768	437 913,311
Résultat d'exploitation	131 084,053	241 806,200	115 997,914	230 075,887	434 616,300
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(12 445,123)	(7 452,752)	(15 823,125)	(8 810,119)	1 186,759
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(1 945,088)	(1 945,088)	-	-	2 110,252
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(367 873,390)	(367 873,390)	(367 873,390)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(169 895,756)	1 081 023,002	230 064,938	368 473,781	(2 653 015,793)
Souscriptions					
- Capital	4 335 424,236	11 170 059,381	7 336 573,125	15 016 423,890	22 790 774,649
- Régularisation des sommes non distribuables	417 404,793	419 033,991	(3 657,663)	(2 345,959)	(6 973,020)
- Régularisation des sommes distribuables	(187 109,068)	102 952,599	225 427,985	558 131,180	784 871,279
Rachats					
- Capital	(4 497 869,493)	(10 122 598,161)	(6 996 550,704)	(14 531 790,831)	(25 242 053,199)
- Régularisation des sommes non distribuables	(378 374,456)	(380 146,025)	(1 931,657)	(3 800,607)	2 496,683
- Régularisation des sommes distribuables	140 628,232	(108 278,783)	(329 796,148)	(668 143,892)	(982 132,185)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(53 201,914)	1 313 431,362	(37 633,663)	221 866,159	(2 582 975,872)
ACTIF NET					
En début de période	11 176 564,753	9 809 931,477	12 652 407,171	12 392 907,349	12 392 907,349
En fin de période	11 123 362,839	11 123 362,839	12 614 773,508	12 614 773,508	9 809 931,477
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	108 143	95 876	122 192	120 726	120 726
En fin de période	106 496	106 496	125 639	125 639	95 876
VALEUR LIQUIDATIVE	104,449	104,449	100,405	100,405	102,319
TAUX DE RENDEMENT	1,06%	2,08%	0,84%	1,72%	3,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2018 à D : 7.026.060,577, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% actif net
<u>Obligations et valeurs assimilés</u>		6 324 968,000	6 514 737,125	58,57%
Obligations des sociétés		6 324 225,500	6 513 993,477	58,56%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	180 000,000	189 929,490	1,71%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	400 000,000	422 642,411	3,80%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	333 350,000	347 653,013	3,13%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	139 920,000	144 499,562	1,30%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	139 920,000	145 273,466	1,31%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	159 930,000	166 719,038	1,50%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	40 000,000	40 799,036	0,37%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	240 000,000	248 641,578	2,24%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	280 000,000	281 707,782	2,53%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	100 000,000	101 792,149	0,92%
EO ATL 2011	2 000	40 000,000	40 756,165	0,37%
EO ATL 2013-2	1 000	60 000,000	62 158,817	0,56%
EO ATL 2013-2	500	30 000,000	31 079,408	0,28%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	30 000,000	30 203,573	0,27%
EO ATL 2014-3	2 000	80 000,000	81 892,296	0,74%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	180 000,000	183 728,219	1,65%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	160 000,000	162 859,485	1,46%
EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	150 000,000	153 043,233	1,38%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	120 000,000	123 807,386	1,11%
EO BTK 2009	1 000	46 635,500	47 445,272	0,43%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	57 150,000	58 949,238	0,53%
EO CIL SUB 2008	4 000	80 000,000	82 122,959	0,74%
EO CIL 2013/1	250	5 000,000	5 158,794	0,05%
EO CIL 2013/1	130	2 600,000	2 689,677	0,02%
EO CIL 2013/1	170	3 400,000	3 507,980	0,03%
EO CIL 2017/2	1 110	111 000,000	113 088,868	1,02%
EO HL 2013/2	750	15 000,000	15 291,156	0,14%
EO HL 2013/2	750	15 000,000	15 291,156	0,14%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	60 000,000	62 454,707	0,56%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	40 000,000	41 636,471	0,37%
EO HL 2015/1	3 000	180 000,000	186 639,623	1,68%
EO HL 2015/2	3 500	210 000,000	213 345,041	1,92%
EO HL 2015/2	500	30 000,000	30 477,863	0,27%
EO HL 2016/2	2 000	160 000,000	165 767,890	1,49%
EO HL 2017/2	1 000	100 000,000	105 969,096	0,95%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	20 000,000	20 470,400	0,18%
EO TL 2014-1	1 000	20 000,000	20 201,994	0,18%
EO TL 2014/2	3 000	120 000,000	123 931,792	1,11%
EO UIB 2009/1	2 000	93 280,000	97 204,405	0,87%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	175 000,000	182 466,794	1,64%
EO UIB 2011/2	4 000	57 040,000	58 161,172	0,52%
EO SUB UIB 2015	7 000	280 000,000	280 590,378	2,52%

EO UIB SUB 2016	3 000	240 000,000	246 850,981	2,22%
EO BTE 2011	1 000	20 000,000	20 424,584	0,18%
EO BTE 2016	1 500	120 000,000	123 055,693	1,11%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	30 000,000	31 196,712	0,28%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	60 000,000	61 234,455	0,55%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	60 000,000	61 329,069	0,55%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	80 000,000	80 428,186	0,72%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	120 000,000	120 642,279	1,08%
EO BH SUB 2018-1	2 500	250 000,000	253 037,808	2,27%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	600 000,000	623 744,877	5,61%
Emprunt national		742,500	743,648	0,01%
Emprunt National 2014/CAT/C	10	742,500	743,648	0,01%
Titres des Organismes de Placement Collectif		500 920,306	511 323,452	4,60%
Titres des OPCVM		500 920,306	511 323,452	4,60%
FINA O SICAV	1 000	104 697,981	101 793,000	0,92%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	110 464,992	0,99%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	38 957,500	0,35%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 130,000	0,23%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	50 945,500	0,46%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	115 803,900	1,04%
SANADET SICAV	630	67 173,920	67 228,560	0,60%
TOTAL		6 825 888,306	7 026 060,577	63,16%
Pourcentage par rapport à l'Actif				62,97%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2018 à D : 2.986.534,699 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% Actif net
Certificats de dépôt	1 500 000	1 484 855,186	1 485 759,085	13,36%
Certificat de dépôt BTE au 29/07/2018 à 8,5% pour 30 jours	1 000 000	994 373,185	994 748,306	8,94%
Certificat de dépôt CIL au 24/09/2018 à 9,75% pour 90 jours	500 000	490 482,001	491 010,779	4,41%
Pensions livrées		1 500 217,200	1 500 775,614	13,49%
Pension livrée AMEN bank au 19/07/2018 à 6,7% pour 20 jours		1 500 217,200	1 500 775,614	13,49%
TOTAL	1 500 000	2 985 072,386	2 986 534,699	26,85%
Pourcentage par rapport au total des actifs				26,77%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30/06/2018 à D : 8.492,491 contre D : 9.102,904 au 30/06/2017 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	8 492,491	9 102,904	6 061,253
Intérêts sur obligations à recevoir	-	-	59,836
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	-	-	2,588
Total	8 492,491	9 102,904	6 123,677

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2018 à D : 19.342,733 contre D : 20.359,684 au 30/06/2017 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du dépositaire	2 949,984	2 925,464	5 899,640
Rémunération du gestionnaire	16 392,749	17 434,220	15 859,866
Total	19 342,733	20 359,684	21 759,506

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 30/06/2018 à D : 14.278,928 contre D : 34.021,034 au 30/06/2017 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 636,104	4 427,436	9 468,590
CMF	949,495	1 058,054	869,271
Etat, retenue à la source	8 693,329	7 808,329	7 808,329
Contribution conjoncturelle	-	20 727,215	-
Total	14 278,928	34 021,034	18 146,190

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1 er Janvier au 30 Juin 2018 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2017

Montant	9 456 320,975
Nombre de titres	95 876
Nombre d'actionnaires	379

Souscriptions réalisées

Montant	11 170 059,381
Nombre de titres émis	113 251
Nombre d'actionnaires nouveaux	78

Rachats effectués

Montant	(10 122 598,161)
Nombre de titres rachetés	(102 631)
Nombre d'actionnaires sortants	(83)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	(280,797)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 452,752)
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	(1 945,088)
Résultat incorporé à la VL (A)	353 610,502
Régularisation du résultat incorporé à la VL	39 168,763

Capital au 30-06-2018

Montant	10 886 882,823
Nombre de titres	106 496
Nombre d'actionnaires	374

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2018.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 116.825,307 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2018, contre D : 134.199,952 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2018	du 01/01 au 30/06/2018	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	97 194,524	191 995,590	111 281,423	226 747,047	439 570,202
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (Emprunt National)	1,148	33,459	-	-	21,460
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>					
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>					
- Dividendes	19 629,635	19 629,635	22 817,707	22 817,707	22 817,707
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>					
- intérêts	-	1,455	100,822	232,178	329,849
Total	116 825,307	211 660,139	134 199,952	249 796,932	462 739,218

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2018 à D : 33.121,661, contre D : 16.702,313 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2018	du 01/01 au 30/06/2018	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Intérêts des dépôts à vue	9 183,843	17 318,470	9 025,885	17 676,467	30 093,525
Intérêts des certificats de dépôts	23 937,818	45 107,709	7 676,428	25 843,251	64 777,929
Total	33 121,661	62 426,179	16 702,313	43 519,718	94 871,454

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2018 à D : 4.288,712, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2017, et représente les intérêts au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2018 à D : 17.876,141, contre D : 18.905,145 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2017, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2018	du 01/01 au 30/06/2018	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Commission de gestion de la CGI	16 392,750	33 318,017	17 434,221	37 879,970	71 999,637
Rémunération du dépositaire	1 483,391	2 950,344	1 470,924	2 925,684	5 899,860
Total	17 876,141	36 268,361	18 905,145	40 805,654	77 899,497

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2018 à D : 5.275,486, contre D : 5.463,826 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2017, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2018	du 01/01 au 30/06/2018	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	Année 2017
Honoraires commissaire aux comptes	2 493,127	4 958,857	2 493,127	4 958,857	9 999,905
Redevance CMF	2 755,089	5 599,901	2 954,951	6 420,329	12 203,331
Autres	27,270	55,019	15,748	31,000	67,406
Total	5 275,486	10 613,777	5 463,826	11 410,186	22 270,642

Note 15 : Autres informations**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

SICAV BH OBLIGATAIRE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2018, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total du bilan de 135.531.145 Dinars , un actif net de 134.642.645 Dinars et un bénéfice de la période de 1.660.999 Dinars.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société « SICAV BH OBLIGATAIRE », comprenant le bilan au 30 Juin 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV BH OBLIGATAIRE arrêtés au 30 Juin 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV BH OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- ✓ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôts.
- ✓ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 10,74% de son actif en titres émis ou titres garantis par « AMEN BANK », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- ✓ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 25,38 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 31 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
Arrêté au 30/06/2018
(Unité : En Dinars)

	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	87 389 606	84 108 710	78 601 588
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 888 400	4 227 239	1 846 366
b - Obligations et Valeurs assimilées		85 501 205	79 852 273	76 754 344
c - Autres Valeurs		0	29 198	878
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		46 802 562	73 352 633	64 289 350
a - Placements monétaires	3-3	12 401 612	27 273 207	25 345 966
b - Disponibilités		34 400 950	46 079 426	38 943 384
AC 3 - Créances d'exploitation	3-5	1 338 977	35 620	807 734
TOTAL ACTIF		135 531 145	157 496 963	143 698 672
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	145 904	180 107	173 705
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	742 595	844 251	452 273
TOTAL PASSIF		888 499	1 024 358	625 978
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-6	131 125 894	153 016 818	136 824 100
CP 2 - Sommes distribuables		3 516 751	3 455 787	6 248 594
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		335	861	770
b - Sommes distribuables de la période		3 516 417	3 454 925	6 247 824
ACTIF NET		134 642 645	156 472 605	143 072 694
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		135 531 145	157 496 963	143 698 672

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 Avril au 30 Juin 2018

(Unité : en Dinars)

Notes	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	1 198 936	2 228 087	1 368 571	2 754 942	4 909 420
a - Dividendes		78 123	78 123	168 464	168 464	168 464
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		1 120 813	2 149 960	1 199 694	2 585 550	4 739 638
c - Revenus des autres valeurs		0	4	413	928	1 318
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	717 388	1 609 306	825 547	1 693 570	3 597 731
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 916 324	3 837 393	2 194 118	4 448 512	8 507 151
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	145 613	301 427	179 817	385 971	728 989
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 770 711	3 535 966	2 014 301	4 062 541	7 778 162
<u>PR 3 - Autres produits</u>		0	0	0	0	0
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	52 825	102 805	172 770	350 713	696 054
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 717 886	3 433 161	1 841 531	3 711 828	7 082 108
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		133 098	83 256	-184 606	-256 903	-834 285
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 850 984	3 516 417	1 656 925	3 454 925	6 247 824
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-133 098	-83 256	184 606	256 903	834 285
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-56 887	-36 102	-164 528	-123 434	-4 279
* +/- values réalisées sur cession des titres		0	0	-13 347	-14 204	-89 692
* Frais de négociation des titres		0	0	-2 008	-36 433	-37 331
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 660 999	3 397 059	1 661 648	3 537 757	6 950 806

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 Avril au 30 Juin 2018

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	1 717 886	3 433 161	1 841 531	3 711 828	7 082 108
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-56 887	-36 102	-164 528	-123 434	-4 279
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	0	0	-13 347	-14 204	-89 692
d - Frais de négociation de titres	0	0	-2 008	-36 433	-37 331
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	4 971 483	4 971 483	6 118 261	6 118 261	6 118 261
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	48 249 842	76 149 801	36 577 135	87 225 311	134 360 560
* Capital	47 206 500	74 155 500	36 048 900	85 036 900	131 331 100
* Régularisation des sommes non distrib.	-738 664	-1 153 429	-539 959	-1 252 468	-1 974 126
* Régularisation des sommes distrib.	1 782 006	3 147 730	1 068 194	3 440 879	5 003 586
b - Rachats	47 179 175	83 005 425	54 885 133	120 084 511	184 032 719
* Capital	45 303 000	79 904 300	53 145 900	116 212 400	178 999 100
* Régularisation des sommes non distrib.	-705 442	-1 240 124	-786 270	-1 701 434	-2 680 106
* Régularisation des sommes distrib.	2 581 617	4 341 249	2 525 503	5 573 545	7 713 725
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 239 817	-8 430 049	-22 764 611	-35 439 704	-48 839 614
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	136 882 462	143 072 694	179 237 216	191 912 308	191 912 308
b - En fin de période	134 642 645	134 642 645	156 472 605	156 472 605	143 072 694
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	1 313 211	1 389 734	1 725 629	1 866 414	1 866 414
b - En fin de période	1 332 246	1 332 246	1 554 659	1 554 659	1 389 734
VALEUR LIQUIDATIVE	101,064	101,064	100,648	100,648	102,950
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,10%	5,11%	4,10%	4,13%	4,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2018

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2018, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV BH OBLIGATAIRE ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2-3 Evaluation des autres valeurs du portefeuille titres et des placements monétaires.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3-1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à **87 389 606** Dinars, contre un solde de **84 108 710** Dinars au 30/06/2017. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 30 Juin 2018 se détaillent ainsi :

Code Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 30.06.18	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
Titres de l'Etat		500 000,000	506 750,685	0,37%	0,38%	
BTA 5,50% MARS 2019	500	500 000,000	506 750,685	0,37%	0,38%	
Obligations de sociétés		83 231 516,550	84 994 454,712	62,71%	63,13%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	20 000	932 800,000	963 342,199	0,71%	0,72%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	15 000	699 658,846	726 433,865	0,54%	0,54%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	5 000	232 755,186	241 680,192	0,18%	0,18%	-
AMEN BANK SUB 2010	40 000	2 133 017,143	2 223 581,838	1,64%	1,65%	-
AMEN BANK SUB 2011-1	40 000	1 600 000,000	1 659 469,150	1,22%	1,23%	-
AMEN BANK SUB 2010	35 000	1 866 585,000	1 945 829,108	1,44%	1,45%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	40 000	3 200 000,000	3 315 221,041	2,45%	2,46%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	30 000	3 000 000,000	3 109 479,452	2,29%	2,31%	-
ATB SUB 2017	37 500	3 750 000,000	3 817 210,915	2,82%	2,84%	-
ATL 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 121 470,685	1,57%	1,58%	BBB
ATL 2013/1	10 000	400 000,000	404 173,150	0,30%	0,30%	BBB
ATL 2013-2	5 000	300 000,000	310 794,082	0,23%	0,23%	BBB
ATL 2014-2	10 000	200 000,000	201 357,150	0,15%	0,15%	BBB
ATL 2014-3	5 000	200 000,000	204 730,740	0,15%	0,15%	BBB
ATL 2016-1	30 000	3 000 000,000	3 002 038,356	2,22%	2,23%	BBB
ATL 2017-1	50 000	5 000 000,000	5 092 317,808	3,76%	3,78%	BBB
ATL 2018-1 (B) TV	10 000	1 000 000,000	1 000 507,722	0,74%	0,74%	BB
ATL SUB 2017	5 000	500 000,000	522 336,438	0,39%	0,39%	BB
ATTIJARI BANK SUB 2015	10 000	600 000,000	623 744,877	0,46%	0,46%	-
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	200 000,000	200 862,904	0,15%	0,15%	BB+
ATTIJARI LEASING 2014-1	10 000	200 000,000	200 820,602	0,15%	0,15%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	400 000,000	404 664,110	0,30%	0,30%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-2	4 000	240 000,000	247 614,773	0,18%	0,18%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-1	20 000	2 000 000,000	2 116 186,302	1,56%	1,57%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 5 ANS	5 000	400 000,000	408 048,219	0,30%	0,30%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	5 000	500 000,000	510 323,288	0,38%	0,38%	BB+
BH 2009	75 000	4 035 050,000	4 120 357,638	3,04%	3,06%	-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	855 000,000	855 382,290	0,63%	0,64%	-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	570 000,000	570 274,410	0,42%	0,42%	-
BH SUB 2015	5 000	200 000,000	201 070,466	0,15%	0,15%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	50 000	5 000 000,000	5 059 348,515	3,73%	3,76%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	700	70 000,000	70 830,879	0,05%	0,05%	-
BNA SUB 2009	25 000	999 550,000	1 009 602,729	0,74%	0,75%	-
BNA SUB 2017-1	40 000	4 000 000,000	4 023 829,041	2,97%	2,99%	-
BNA SUB 2017-1	24 000	2 400 000,000	2 414 297,425	1,78%	1,79%	-
BNA SUB 2018-1 TV	50 000	5 000 000,000	5 001 648,570	3,69%	3,71%	-
BTE 2009	30 000	600 000,000	619 952,877	0,46%	0,46%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	210 000,000	218 218,649	0,16%	0,16%	-
BTE 2011	10 000	200 000,000	204 246,213	0,15%	0,15%	-

Code Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 30.06.18	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
BTK 2009 (C)	15 000	699 600,000	711 716,689	0,53%	0,53%	-
CHO2009	7 000	175 000,000	180 603,216	0,13%	0,13%	BIAT
CHO-2009	2 000	50 000,000	51 300,746	0,04%	0,04%	BIAT
CIL 2013/1	5 000	100 000,000	103 175,890	0,08%	0,08%	BBB-
CIL 2014-2	3 000	120 000,000	123 038,334	0,09%	0,09%	BBB-
CIL 2015-1	5 000	200 000,000	200 536,548	0,15%	0,15%	BBB-
CIL 2015-2	3 000	180 000,000	187 364,121	0,14%	0,14%	BBB-
CIL-2016-2	5 000	400 000,000	408 942,466	0,30%	0,30%	BBB-
CIL 2017-1	3 000	240 000,000	240 159,912	0,18%	0,18%	BBB-
CIL-2016-1	5 000	300 000,000	302 268,493	0,22%	0,22%	BBB-
AMEN BANK SUB 2008	7 500	375 000,000	377 323,521	0,28%	0,28%	-
ATTIJARI LEASING SUB 2014	5 000	400 000,000	412 705,754	0,30%	0,31%	B+
HL 2013/2	5 000	300 000,000	305 944,438	0,23%	0,23%	BB
HL 2014-1	6 000	480 000,000	500 022,707	0,37%	0,37%	BB-
HL 2015-1	10 000	400 000,000	404 185,425	0,30%	0,30%	BB
HL SUB 2015-1 (A)	5 000	300 000,000	311 066,038	0,23%	0,23%	B
HL 2015-2	5 000	300 000,000	304 778,630	0,22%	0,23%	BB
HL 2016-1	20 000	1 200 000,000	1 200 603,617	0,89%	0,89%	BB
HL 2016-2	20 000	2 000 000,000	2 073 983,562	1,53%	1,54%	BB
HL 2017-1 (A)	5 000	400 000,000	409 456,658	0,30%	0,30%	BB
HL 2017-1 (B)	5 000	500 000,000	512 129,863	0,38%	0,38%	BB
HL 2017-3	15 000	1 500 000,000	1 542 312,329	1,14%	1,15%	BB
HL SUB 2018-1 (A) TV	7 500	750 000,000	754 259,744	0,56%	0,56%	B+
HL SUB 2018-1 (A) TV	10 000	1 000 000,000	1 005 679,658	0,74%	0,75%	B+
ML SUB 2018-1 (A) TV	4 500	450 000,000	454 782,962	0,34%	0,34%	BB
ML SUB 2018-1 (A) TV	20 000	2 000 000,000	2 021 257,609	1,49%	1,50%	BB
MODERN LEASING 2012	25 000	1 000 000,000	1 018 947,946	0,75%	0,76%	A-
SERVICOM 2016	5 000	500 000,000	512 490,959	0,38%	0,38%	CCC+
STB 2008/1	5 000	187 500,375	188 814,215	0,14%	0,14%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	932 800,000	943 635,814	0,70%	0,70%	-
TL 2012-1	10 000	200 000,000	200 904,110	0,15%	0,15%	BBB+
TL 2014-2	10 000	800 000,000	827 079,890	0,61%	0,61%	BBB+
TL 2017-1	10 000	1 000 000,000	1 004 103,014	0,74%	0,75%	BBB+
TL 2017-2	10 000	1 000 000,000	1 025 700,821	0,76%	0,76%	BBB+
TL SUB 2016 (A)	10 000	800 000,000	816 257,754	0,60%	0,61%	BB+
TL SUB 2013-2	11 900	238 000,000	243 597,760	0,18%	0,18%	BB+
UIB 2009 TRANCHE (A)	20 000	400 000,000	416 063,562	0,31%	0,31%	-
UIB 2009 TRANCHE (B)	30 000	1 399 200,000	1 458 096,360	1,08%	1,08%	-
UIB SUB 2016 (A)	10 000	800 000,000	822 836,602	0,61%	0,61%	-
UNIFACTOR 2013	8 000	160 000,000	166 382,466	0,12%	0,12%	BB
UNIFACTOR 2015	5 000	300 000,000	306 645,841	0,23%	0,23%	BB
Titres des OPCVM		1 904 246,340	1 888 400,360	1,39%	1,40%	
AMEN TRESOR SICAV	18 302	1 904 246,340	1 888 400,360	1,39%	1,40%	-
Total Général		85 635 762,890	87 389 605,757	64,48%	64,90%	

Les entrées au portefeuille titres ont enregistré au cours du 2^{ème} trimestre 2018, **15 270 000** Dinars sous forme d'obligations de sociétés, et **78 136** Dinars sous forme de titres des OPCVM.

Les sorties du portefeuille titres au cours du 2^{ème} trimestre 2018 concernent le remboursement des obligations des sociétés échus pour un montant de **3 630 500** Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 198 936** Dinars pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018 contre **1 368 571** Dinars du 01/04/2017 au 30/06/2017 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des obligations	1 115 328	2 139 111	1 043 804	1 969 162	3 995 050
Revenus des titres de l'Etat	5 485	10 849	155 890	616 388	744 588
Revenus des titres des FCC(*)	0	4	413	928	1 318
Dividendes	78 123	78 123	168 464	168 464	168 464
Total	1 198 936	2 228 087	1 368 571	2 754 942	4 909 420

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à **12 401 612** Dinars et se détaille comme suit:

Désignation	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% Actif	Emetteur	Garantie /note
Certificats de Dépôt				7 417 338,037	7 469 540,136	5,51%		
CD260618/260718ENNASR	1	30	8,39	497 222,751	497 685,626	0,37%	BH	
CD280618/280718KELIBIA	1	30	8,39	497 222,751	497 500,476	0,37%	BH	
CD060618/260718ML	5	50	8,45	2 476 800,055	2 488 400,028	1,84%	ML	F3
CD100418/090718HL	4	90	9,25	1 963 836,286	1 996 785,448	1,47%	HL	B
CD080618/180718UNIFACTOR	1	40	8,50	496 257,567	498 409,465	0,37%	UF	B
CD140618/030818UNIFACTOR	3	50	8,50	1 485 998,627	1 490 759,093	1,10%	UF	B
Billets de trésorerie				4 913 894,325	4 932 072,190	3,64%		
BDT120618/100918LIG(*)	100	90	8,80	4 913 894,325	4 932 072,190	3,64%	LIG	
Total				12 331 232,362	12 401 612,326	9,15%		

* Les billets de trésorerie émis par la société Loukil Investment Group(LIG) et souscrit par SICAV BH OBLIGATAIRE font l'objet d'un nantissement d'un placement à terme souscrit auprès de la BH pour un montant de 5 MDT en garantie de remboursement des billets.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **717 388** Dinars pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018 contre **825 547** Dinars pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Intérêts des comptes à terme	445 212	971 962	458 578	922 993	1 914 238
Intérêts des billets de trésorerie	79 385	151 268	76 142	146 818	295 594
Intérêts des certificats de dépôt	192 791	486 076	290 827	623 759	1 387 899
Total	717 388	1 609 306	825 547	1 693 570	3 597 731

3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à **1 338 977** Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Titres de créance échus	1 333 008	104	801 766
Retenues à la source sur titres de créances	5 968	35 516	5 968
Total	1 338 977	35 620	807 734

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2018, se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	136 824 100	183 917 423
Nombre de titres	1 389 734	1 866 414
Nombre d'actionnaires	1 160	1 043
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	74 155 500	85 036 900
Régl. des sommes non distribuables	-1 153 429	-1 252 468
Nombre de titres émis	741 555	850 369
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	79 904 300	116 212 400
Régl. des sommes non distribuables	-1 240 124	-1 701 434
Nombre de titres rachetés	799 043	1 162 124
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-36 102	-123 434
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	0	-14 204
Frais de négociation des titres	0	-36 433
Capital au 30 Juin		
Montant	131 125 894	153 016 818
Nombre de titres	1 332 246	1 554 659
Nombre d'actionnaires	1 124	1 063

3-7 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à **145 904** Dinars contre **180 107** Dinars au 30/06/2017 et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Rémunération du gestionnaire à payer	145 319	179 522	172 525
Rémunération du dépositaire à payer	585	585	1 180
Total	145 904	180 107	173 705

3-8 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à **742 595** Dinars contre **844 251** Dinars au 30/06/2017 et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Jetons de présence	7 438	7 438	15 000
Actionnaires dividendes à payer	381 931	383 116	383 117
contribution conjoncturelle	0	230 754	0
Etat retenues à la source	312 024	184 642	53
Honoraires commissaire aux comptes	26 412	22 008	37 362
Redevances CMF à payer	10 441	12 782	13 070
TCL à payer	4 172	3 360	3 521
Autres rémunérations	176	150	150
Total	742 595	844 251	452 273

3-9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à **1 180** DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôts avec la BANQUE DE L'HABITAT, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien.

La charge de gestion pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018 s'élève à **145 613** Dinars contre **179 817** Dinars pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Période Du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Période Du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	145 319	300 842	179 523	385 386	727 809
Rémunération du dépositaire	294	585	294	585	1 180
Total	145 613	301 427	179 817	385 971	728 989

3-10 Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, la T.C.L et la rémunération mensuelle du Directeur Général. Les autres charges s'élève à **52 825** Dinars pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018 contre **172 770** Dinars pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Période Du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Période Du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Redevances CMF	32 295	66 856	39 893	85 641	161 735
Honoraires commissaire aux comptes	7 594	15 104	7 594	15 104	30 459
Jetons de présence	3 740	7 438	3 740	7 438	15 000
Rémunération du Directeur Général	529	1 059	529	1 059	2 118
Contribution conjoncturelle	0	0	116 014	230 754	465 332
TCL	8 637	12 250	4 995	10 706	21 219
Autres charges	30	98	5	11	191
Total	52 825	102 805	172 770	350 713	696 054

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

TUNISIAN FOREIGN BANK –TFB-

Succursale de Tunis

Adresse Angle Avenue Mohamed V-Rue 8006 Montplaisir -1002 Tunis

La Tunisian Foreign Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'assemblée générale de la Tunisian Foreign Bank « TF Bank »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la succursale de Tunis de la Tunisian Foreign Bank « TF Bank », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 135 456 Milliers d'euros et un résultat déficitaire de l'exercice de 410 Milliers d'euros.

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la succursale de Tunis de la Tunisian Foreign Bank « TF Bank » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Un plan d'amélioration du dispositif de contrôle interne a été initié en 2016 ; sa mise en œuvre au 31 décembre 2017 demeure partielle, ce qui ne garantit pas l'intégrité des processus de production de l'information financière. Le déploiement de ce plan sera poursuivi au cours de l'exercice 2018, avec un objectif d'achèvement au 31 décembre 2018, comme indiqué dans la note IV de l'annexe aux comptes annuels.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la succursale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Dépréciation des créances sur les établissements de crédit et la clientèle



Risque identifié et principaux jugements

Comme indiqué dans la note aux états financiers III-1 « Comptabilisation des engagements et revenus y afférents », la succursale procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

La détermination des dépréciations individuelles de créances douteuses requiert une part importante de jugement notamment pour identifier les créances devant faire l'objet d'une dépréciation et pour estimer le montant de dépréciation à comptabiliser.

En particulier, les créances syndiquées font l'objet d'une valorisation spécifique reposant sur des cotations du marché secondaire.

Compte tenu de l'exposition de la succursale au risque de crédit, nous avons considéré que ces



Notre approche d'audit

En raison de la mise en œuvre partielle du dispositif de contrôle interne cité en réserve, nous avons réalisé des procédures d'audit spécifiques pour détecter les anomalies significatives au niveau des créances sur les établissements de crédit et la clientèle. En particulier :

- Nous avons examiné les rapprochements entre les données comptables et les données de la Direction des Risques et nous nous sommes assurés que les écarts étaient justifiés ;
- Nous sommes assurés de la correcte classification des créances en créances douteuses conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Nous avons vérifié le calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur.

dépréciations constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où elles représentent une zone d'estimation significative pour l'établissement des comptes.



Les expositions nettes aux risques de crédit et de contrepartie au titre des opérations avec la clientèle et aux établissements de crédit représentent 70,8 M€ au 31 décembre 2017. Les provisions pour dépréciations (y compris les provisions collectives) et agios réservés s'élèvent à 30,5 M€ à la clôture du 31 décembre 2017.

Nous avons procédé à une revue de crédits consistant, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, à :

- Prendre connaissance des dernières informations disponibles sur la situation des contreparties sensibles et douteuses,
- Réaliser des analyses contradictoires des hypothèses retenues ainsi que des estimations de provisions arrêtées par la Direction sur la base des informations mises à notre disposition par la succursale et de données externes,
- Vérifier le correct enregistrement en comptabilité des dépréciations estimées,
- Pour les crédits syndiqués, vérifier la réalité des cotations utilisées par la succursale pour valoriser ses positions.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'augmentation de capital de 6,070 millions d'euros votée le 20 mars 2018 et réalisée le 29 mars 2018 ayant permis l'établissement des comptes 2017 selon le principe de continuité d'exploitation, exposés dans les notes « III- Méthodes et principes comptables appliqués » et « V.3- Note 11 - Capitaux Propres » de l'annexe des comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la succursale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la succursale.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

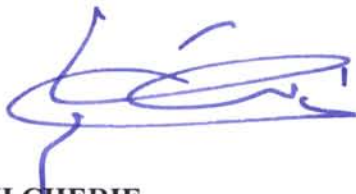
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la succursale à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 26 Juin 2018
L'auditeur indépendant
ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF





ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(en Milliers d'Euros)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
AC 1-Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	37 826	1 385
AC 2-Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	24 770	37 351
AC 3-Créances sur la clientèle	3	70 769	51 994
AC 5-Portefeuille d'investissement	4	137	560
AC 6 -Valeurs immobilisées	5	50	72
AC 7-Autres actifs	6	1 904	6 080
TOTAL ACTIF		135 456	97 442
<u>PASSIF</u>			
PA 2-Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7	31 495	47 767
PA 3-Dépôts et avoirs de la clientèle	8	38 938	6 280
PA 4-Emprunts et Ressources spéciales	9	53 939	30 117
PA 5-Autres passifs	10	232	2 016
TOTAL PASSIF		124 604	86 180
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP 1-Dotation		12 530	12 530
CP 2-Réserves		6 692	6 692
CP 5- Résultats reportés		-7 960	-7 238
CP 6-Résultat de l'exercice		-410	-722
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	10 852	11 262
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		135 456	97 442

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(EN MILLIERS D'EUROS)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données		700	465
Crédits documentaires		0	35
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		700	500
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement donnés		514	0
Acceptations à payer		0	275
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		-	275
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
Garanties reçues (*)		99 963	69 017
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	14	99 963	69 017

(*) La colonne 2016 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité (Cf. note 14)

ETAT DE RESULTAT
 PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017
 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	15	2 131	2 289
PR 2-Commissions	16	26	33
PR3-Gains sur Portefeuille commercial et Opérations Financières	17	626	-143
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement		12	0
Total produits d'exploitation bancaire		2 796	2 179
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
CH 1-Intérêts encourus et charges assimilées	18	-943	-1 043
CH 2-Commissions encourues		-3	-1
Total charges d'exploitation bancaire		-946	-1 044
PRODUIT NET BANCAIRE		1 850	1 135
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	-330	403
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-98	-1 878
PR 7-Autres produits d'exploitation		0	72
CH 6- Frais de personnel	20	-241	-200
CH 7-Charges générales d'exploitation	21	-1 575	-165
CH 8-Dotations aux amortissements sur immobilisations		-10	-8
RESULTAT D'EXPLOITATION		-403	-641
CH 11-Impôts sur les sociétés		-4	-11
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-407	-652
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-2	-70
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-410	-722

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

(UNITE : EN MILLIERS D'EUROS)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>Activités d'exploitation</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		2 157	2 179
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-946	-1 044
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		988	-17 119
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-21 559	-5 002
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		32 536	-106
Sommes versées au personnel et aux créiteurs divers et débiteur divers		1 782	105
Impôts sur les sociétés		-4	-11
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		14 954	-20 998
<u>Activités d'investissement</u>			
Acquisitions cessions sur immobilisations		662	-50
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		662	-50
<u>Activités de financement</u>			
Émission / Remboursement d'emprunts		23 832	10 013
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		23 832	10 013
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		39 448	-11 035
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice		-8 417	2 618
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	31 031	-8 417



**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2017**

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

La Tunisian Foreign Bank (TF Bank) est une banque de droit français affiliée à la Fédération des Banques Françaises. Son capital est détenu par des institutions financières tunisiennes et l'Etat Tunisien

Elle participe depuis sa création en 1977 au développement des échanges économiques et commerciaux entre la Tunisie et la France et accompagne les tunisiens résidents à l'étranger (TRE) dans leurs projets d'investissements

La succursale de la TF Bank à Tunis est dotée d'une dotation de 12 530 K€, elle a été créée conformément à la loi N°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'abrogée par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016

II. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la TF Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été arrêtés dans une hypothèse de continuité d'exploitation reposant sur la tenue d'une AGE pour le 20 mars 2018 statuant sur une nouvelle augmentation de capital, les fonds propres ayant atteint un niveau inférieur à la moitié du capital social

Les états financiers de la TF Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit

III.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ,
- Crédits de trésorerie ,
- Crédits acheteurs ,
- Engagements par signature.

III.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan :

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

III.1.2 Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle :

Les crédits décaissés sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade

(iii) Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2)

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours

(v) Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pendant un délai supérieur à 360 jours

III.1.3 Provisions sur les engagements :

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont .

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ,
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ,
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ,
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante .

Classe	Taux de provisionnement
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances

III.1.4 Les règles de dotations aux provisions sur créances syndiquées

Les provisions sur les créances syndiquées se fondent sur la base des BID reçues de chez SC LOWY Londres (un leader du marché des prêts secondaires et des obligations à haut rendement dont le Moyen-Orient) ainsi qu'une BID assimilable à cette dernière via le broker BARCLAY'S.

Cette politique de provisionnement à ces crédits syndiqués est applicable depuis 2012 par la banque Cette appréciation n'a pas été remise en cause par les autorités de contrôle prudentielle lors de leurs missions établies en 2012 et 2015

La TFB détient une participation dans GIH, acquise silencieusement auprès de la TIB. A fin 2017 cette participation est comptabilisée sur les livres de la TFB pour 967 255 USD. Une proposition de cession de cette participation, à un prix net de 40 % a été acceptée par 98,73 % des créanciers dont la TIB son compte et pour le compte de la TFB en date du 19/04/2018. En conséquence de cette transaction, la TFB a provisionné la totalité du reliquat sur le prix de de la cession sur l'exercice 2017, pour un montant de 580 353 USD.

Au sujet des cessions des crédits syndiqués, le conseil envisage la cession de ces crédits dans un délai raisonnable ne pas dépassant pas les 12 prochains mois et ce en fonction des cours qui seront offerts. A ce titre le conseil demande au management de la Banque de lui communiquer à l'occasion de chaque Conseil et à chaque fois où il y a une évolution favorable des cours une note sur l'évolution de ces cours et l'opportunité de céder une partie ou la totalité de ces crédits.

III.1.5 Provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la succursale a constitué au titre de l'année 2017 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2017 avec celui de 2016. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité.

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Au 31 décembre 2017, une reprise sur les provisions collectives a été constatée pour un montant de 117 K€ amenant le total des provisions collectives à 194 K€

III.1.6 Provisions additionnelles

Conformément à la circulaire N°2013-21, la succursale a constitué des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ,
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ,
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction .

- Des agios réservés ,
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24

Au 31 décembre 2017, une dotation aux provisions additionnelles de 509 K€ a été constatée

III.1.7 Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis "(classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle" Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif

III.2. Comptabilisation du portefeuille - titres et des revenus y afférents

III.2.1 Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement

- (i) Le portefeuille titres commercial ·
- a) Titres de transaction · Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
 - b) Titres de placement · Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement
- (ii) Le portefeuille d'investissement
- a) Titres d'investissement Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement
 - b) Titres de participation Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque

III.2.2 Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré) La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat
- Les titres de placement Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - o Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance
 - o L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

III.2.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les obligations sont constatés en résultat de la période

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

III.3. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif

III.4. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Logiciels informatiques	33 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

III.5. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période

III.6. Impôts sur les sociétés

Les opérations avec les résidents sont imposées au taux de 35%, celles faites avec les non-résidents au taux de 10%

IV. PILOTAGE ET PERSPECTIVES D'AMELIORATION DU DISPOSITIF DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne figure parmi les priorités des acteurs de la gouvernance de la TF Bank à tous les niveaux à savoir le management, le conseil d'administration et le comité d'audit et des risques

Au cours de 2017 le management de la banque a continué à veiller à optimiser le fonctionnement des mécanismes de contrôle interne et ce en améliorant la qualité de l'information des superviseurs (ressources dédiées au contrôle) procédé à la revue opérationnelle des procédures y afférentes et en adoptant des règles strictes de contrôle interne basées sur un suivi rapproché de la production des différents niveaux de contrôle

Consciente de l'insuffisance de ressources expertes en termes de contrôle périodique, la TF Bank a externalisé cette fonction et s'est focalisé sur le contrôle permanent en s'appuyant sur des ressources internes.

L'externalisation auprès d'un prestataire expert en la matière a permis l'engagement de plusieurs missions qui ont concerné l'ensemble des agences de la Banque, en particulier la succursale de Tunis ainsi que certains services centraux. Des rapports ont été dressés et des plans d'actions ont été établis et sont suivis en vue d'une mise en place d'actions correctrices

Toutefois, le plan de remise à niveau du contrôle permanent dont l'achèvement programmé à fin 2017 est en cours de mise en œuvre

Les travaux ont démarré dans un contexte de ressources limitées et de lancement du processus d'ouverture du capital et de conduite de la data room. Le calendrier a dû être révisé pour l'achèvement à fin 2018

Afin de pouvoir achever à fin 2018 l'ensemble du dispositif de contrôle interne un budget vient d'être alloué pour faire appel à des compétences plus performantes et pouvoir mettre à la disposition des contrôleurs des ressources suffisantes et pouvoir investir en moyens permettant l'acquisition et la mise en place d'une boîte à outils plus opérationnelle pour le bon fonctionnement du contrôle interne

Les actions en cours d'implémentation sur la période allant de T2/2017 à T1/2019 concernent trois domaines clés dans le dispositif actuel de contrôle interne

- 1) Amélioration de l'élaboration et du traitement de l'information comptable financière ;
- 2) La maîtrise du RO ,
- 3) La sécurité informatique.

Le traitement de ces trois axes se fera à travers les actions ci-après programmées pour l'essentiel en 2018

- Formation des équipes pour la mise en place des contrôles niveau 0 et 1 ,
- Cartographie de risques. Cette cartographie permettra de déterminer les risques majeurs en termes de processus, de revoir les procédures et les contrôles associés, de mettre en place des contrôles automatisés ,
- Identification des KRI ,
- Collecte des incidents ,
- Renforcement du dispositif de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme ,
- Lancement du projet relatif à la maîtrise du risque opérationnel par une action de sensibilisation du personnel sur ce risque et l'entame de la constitution d'une base incidents ,
- Recrutement d'un RSSI ,
- Justification des comptes / contrôles comptables via l'instauration du Lettrage ;
- Renforcement des contrôles sur les comptes sensibles (comptes dormants .)

V. NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en K€ Milliers d'Euros)***V.1. ACTIFS****Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2017 un montant de 37 826 K€ contre 1 385 K€ au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Comptes ordinaires BCT	37 826	1 385
Total	37 826	1 385

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2017 un montant de 24 770 K€ contre de 37 351 K€ au 31 décembre 2016 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Établissements bancaires	24 673	37 176
Créances rattachées aux comptes des établissements bancaires	11	22
Crédits aux banques non résidentes	6 871	7 859
Total brut	31 555	45 057
Provision pour dépréciation créances sur établissements bancaires	-6 785	-7 706
Total Net	24 770	37 351

Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 70 769 K€ contre 51 994 K€ au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Portefeuille escompte	-	40
Soldes débiteurs	44	9
Crédits de trésorerie	64 177	42 703
Créances rattachées aux crédits de trésorerie	1 338	314
Valeurs impayées	13	19
Créances douteuses	28 897	32 581
Total brut	94 469	75 666
Provisions sur crédits à la clientèle	-22 831	-23 148
Provision collective	-194	-311
Agios réservés	-675	-213
Total net	70 769	51 994

Note 4- Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2017 à 137 K€ contre à 560 K€ au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Placements SICAV	0	147
Titres de participation	2 009	2 445
Total Brut	2 009	2 592
Provision pour dépréciations de titres	-1 872	-2 032
Total Net	137	560

Note 5 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 50 K€ au 31 décembre 2017 contre 72 K€ au 31 décembre 2016 et s'analysent comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Immeuble	113	139
Matériel de Transport	37	38
Agencement	61	74
Mobilier et Matériel de Bureau	17	20
Matériel informatique	134	158
Total brut	362	429
Amortissements	-311	-357
Total Net	50	72

Note 6 - Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 1 904 K€ au 31 décembre 2017 contre 6 080 K€ au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Débiteurs divers	164	683
Crédits au personnel	23	50
Position de change	0	-1
Comptes de régularisation	1 718	5 348
Total brut	1 905	6 080
Provision sur autres actifs	-1	0
Total Net	1 904	6 080

V.2. PASSIFS**Note 7 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Le solde de ce poste a atteint 31 495 K€ au 31 décembre 2017 contre 47 767 K€ au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Emprunts interbancaires	31 468	47 718
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	27	49
Total	31 495	47 767

Note 8 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 39 938 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de 6 280 K€ au 31 décembre 2016. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Comptes à vue	34 488	1 361
Comptes à terme	4 310	4 901
Dettes rattachées aux comptes à terme	140	18
Total	39 938	6 280

Note 9 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 53 939 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de 30 117 K€ au 31 décembre 2016. Il s'analyse comme suit .

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Emprunts matérialisés	53 887	30 055
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	52	62
Total	53 939	30 117

Note 10 - Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 232 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de 2 016 K€ au 31 décembre 2016. Il s'analyse comme suit .

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Charges à payer	129	41
Créditeurs divers	77	740
Provision pour risques et charges	26	1 235
Total	232	2 016

V.3. CAPITAUX PROPRES**Note 11 - Capitaux propres**

Le total des capitaux propres de la banque a diminué au 31 décembre 2017 à 10 852 K€. Cette rubrique se détaille comme suit

Libellé	Dotation	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2016	12 530	30	6 662	-7 238	-722	11 262
Affectation résultat (N-1)				-722	722	0
Résultat au 31-12-2017					-410	-410
Solde au 31-12-2017	12 530	30	6 662	-7 960	-410	10 852

Les comptes ont été arrêtés dans une hypothèse de continuité d'exploitation reposant sur la tenue d'une AGE pour le 20 mars 2018 statuant sur une nouvelle augmentation de capital, les fonds propres ayant atteint un niveau inférieur à la moitié du capital social.

V.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 12 – Passifs éventuels**

Les passifs éventuels présentent au 31 décembre 2017 un solde de 700 K€ contre 500 K€ au 31 décembre 2016, soit une diminution de 200 K€

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Cautions, avals et autres garanties données	700	465
Crédits documentaires	0	35
Total	700	500

Note 13– Engagements donnés

Les acceptations à payer s'élèvent à 514 K€ au 31 décembre 2017 contre 275 K€ au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 239 K€

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Engagements de financement donnés	514	0
Acceptations à payer	0	275
Total	514	275

Note 14 – Engagements reçus

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues des sociétés d'assurances et des lignes de refinancement de la BCT sous forme de dépôts affectés dans la mesure où le risque de défaut de remboursement du bénéficiaire du crédit est assuré exclusivement par la BCT

Ils totalisent 99 963 K€ au 31 décembre 2017 contre 69 017 K€ au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 7 063 K€

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Garanties reçues des sociétés d'assurance	14 538	19 263
Autres garanties reçues (*)	85 426	49 754
Total	99 963	69 017

(*) Les autres garanties reçues au 31/12/2016 sont retraitées pour tenir compte de la ligne de refinancement de la BCT qui s'élevaient à cette date à 30 055 K€

V.5. ÉTAT DE RESULTAT**Note 15 - Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 131 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de 2 289 K€ au 31 décembre 2016. Ce poste s'analyse comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	180	198
Marché Monétaire à terme	180	198
Produits sur opérations de crédit	1 951	2 091
<i>Escompte commercial</i>	5	6
<i>Intérêts sur crédits de trésorerie</i>	1 945	1 712
<i>Intérêts de retard</i>	1	373
Total	2 131	2 289

Note 16 – Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 26 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de 33 K€ au 31 décembre 2016. Ce solde se détaille comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Commissions sur crédits	6	14
Commissions sur opérations internationales	2	1
Autres commissions	18	18
Total	26	33

Note 17 - Gains sur Portefeuille commercial et Opérations Financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 626 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de -143 K€ au 31 décembre 2016. Ce solde s'analyse comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts perçus sur obligations	0	0
Résultat de change	626	-143
Total	626	-143

Note 18 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à -943 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de -1 043 K€ au 31 décembre 2016. Ce solde s'analyse comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		
Interbancaire	-16	-18
Emprunt en devises auprès des correspondants	-857	-980
Sous total	-873	-998
Opérations avec la clientèle		
Comptes à terme	-70	-45
Sous total	-70	-45
Total	-943	-1 043

Note 19 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à -330 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de 403 K€ au 31 décembre 2016. Ce solde s'analyse comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dotations aux provisions sur crédits à la clientèle	-3 954	-541
Dotations aux provisions collectives	0	-144
Dotations aux provisions sur crédits interbancaires	0	-144
Reprises de provisions sur opérations avec la clientèle	2 266	2 451
Reprises de provisions collectives	117	0
Dotations aux provisions pour risque et charges (*)	-26	-1 219
Reprise de provisions pour risque et charges (**)	1 267	0
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des provisions	0	0
Total	-330	403

(*) L'agence de Tunis a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015

Après plusieurs échanges entre la banque et l'administration fiscale, les résultats définitifs de ce contrôle ont été matérialisés par une lettre de reconnaissance de dette notifiée à la banque en Mars 2017 et ayant pour effet de réclamer un montant d'impôts et taxes de 1 437 K€ (dont 275 K€ de pénalités) et de confirmer le droit à un report d'impôt de 219 K€

(**) Le montant payé au titre du contrôle fiscal en 2017 s'élève à 1 333 K€. La TFB a dégagé un crédit d'impôt remboursé pour 177 K€ et le montant provisionné au 31/12/2016 a été repris pour 1 075 K€ soit l'équivalent en Dinars de 2 955 KTND

Note 20- Charges de personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à -241 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de -200 K€ au 31 décembre 2016. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Appointements et indemnités	-175	-164
Frais sociaux et taxes sur salaires	-66	-36
Total	-241	-200

Note 21- Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à -1 575 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de -165 K€ au 31 décembre 2016. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Impôts et taxes	-18	-13
Loyers	-40	-45
Autres charges d'exploitation	-1 517	-107
Total	-1 575	-165

Le solde des autres charges d'exploitation correspond pour l'essentiel au montant payé au titre du contrôle fiscal à concurrence de 1 333 K€.

V.6. ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE :**Note 22 - Liquidités et équivalents de liquidités**

Au 31 décembre 2017, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 31 031 K€ et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Liquidités et équivalents de liquidités actif	62 499	38 561
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	37 826	1 385
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	24 673	37 176
Liquidités et équivalents de liquidités passif	31 468	46 978
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	31 468	46 978
Liquidités et équivalents de liquidités	31 031	-8 417

بلاغ الشركات

القوائم المالية الوسيطة

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي
المعرف الإحتماعي . 54، شارع تشارل نيكول متوال فيل -1002 تونس-

ينشر بيت الإيجار المالي التونسي السعودي القوائم المالية الوسيطة المقفلة بتاريخ 30 جوان 2018
مصحوبة بتقرير مراقبي الحسابات محمد وسيم الحديجي و محمد لسعد البرجي.



**Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F**

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél +216 71 160 000 Fax +216 71 861 789



**Les Experts
Comptables Réunis**
Immeuble Narimane, Apprt A.4
Monplaisir, Tunis, Tunisie.
Tél : (+216)71 95 05 35
Fax : (+216)71 95 05 73
Email : ecraudit@planet.tn
Site : http://www.ecraudit.com

تقرير المراجعة لمراقبي الحسابات حول القوائم المالية المرحلية المختومة في 30 جوان 2018

قمنا بمراجعة القوائم المالية المرحلية لبيت الإيجار المالي التونسي السعودي بعنوان الفترة الفاصلة بين 1 جانفي 2018 و 30 جوان 2018، والتي تتضمن الموازنة، جدول التعهدات خارج الموازنة، قائمة النتائج، جدول التدفقات المالية والإيضاحات حولها. وتبين القوائم المالية المختومة في 30 جوان 2018 مجموع موازنة بما قيمته 302.038 ألف دينار تونسي.

تم إعداد وعرض القوائم المالية المذكورة تحت مسؤولية هيكل التسيير وإدارة الشركة طبقا لنظام المحاسبة للمؤسسات التونسية. تنحصر مسؤولياتنا في إبداء الرأي حول هذه القوائم المالية المرحلية بناء على أعمال المراجعة.

قمنا بأعمال المراجعة طبقا لمعايير المراجعة المعمول بها في تونس. وتتطلب منا هذه الأخيرة الأخذ بقواعد الأداب المهنية وتخطيط وإنجاز مهام المراجعة بغاية التوصل إلى قناعة نسبية بأن القوائم المالية المرحلية لا تتضمن أخطاء ذات أهمية بالغة. تأسس المراجعة بالخصوص على المعلومات المستقاة من موظفي الشركة وعلى إجراءات تحليلية للمعطيات المالية. إن نطاق المراجعة أقل مما هو مطبق في عملية التدقيق حسب المعايير المعتمدة بالبلاد التونسية وهي بالتالي لا تمكّننا من الحصول على تأكيد بأننا على علم بكافة الأمور الهامة التي من الممكن تحديدها خلال عملية التدقيق وبما أننا لم نقم بالتدقيق فإننا لا نبدي رأيا تدقيقيا حولها.

بناء على مراجعتنا، لم يرد إلى علمنا ما يجعلنا نعتقد أن القوائم المالية المرحلية، لا تعكس صورة صادقة، من كل النواحي الجوهرية، للوضعية المالية لبيت الإيجار المالي التونسي السعودي المختومة في 30 جوان 2018 ولنتيجة عملياته وتدفقاته النقدية للفترة المنتهية في نفس التاريخ وفقا للمعايير المحاسبية التونسية.

تونس، في 14 أوت 2018

مراقبو الحسابات

الخبراء المحاسبون المجتمعون

أ.س.ر.

محمد وسيم الحديجي

تمت كل الإجراءات المحاسبية
مراجعة الخبير في المحاسبة
مداولة فضاء تونس من قبل اشقة 31
مداولة 1073 تونس

مراقبو الحسابات المشتركون

م.ت.ب.ف.

محمد لسعد البرجي

Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F.
Membre de PricewaterhouseCoopers (LTD)
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tél: 216 71 160 000 / 71 965 900
Fax: 216 71 861 789

القوائم المالية المرحلية
في 30 جوان 2018

الموازنة
في 30 جوان 2018
(الوحدة : الدينار التونسي)

2017 ديسمبر 31	2017 جوان 30	2018 جوان 30	الإيصاحات	
4 145 293	531 568	1 704 861	1 3	السبولة و ما يعادلها
254 640 605	233 244 924	275 311 917		مستحقات الإيجار المالي
8 883 295	6 571 892	7 132 700		عقود إيجار في طور الموافقة
9 290 136	9 719 481	11 635 419		المستحقات غير المدفوعة
(632 123)	(729 569)	(723 286)		الأرباح المعلقة
(7 102 524)	(7 658 690)	(7 702 524)		المحاصصات
265 079 389	241 148 038	285 654 226	2 3	صافي المستحقات الناجمة عن الإيجار
4 459 680	4 459 680	4 459 680		محفظة المساهمات
(30 000)	(30 000)	(30 000)		المحاصصات
4 429 680	4 429 680	4 429 680	3 3	صافي محفظة المساهمات
5 551 532	5 629 445	5 624 044		الأصول الثابتة المادية
(2 296 503)	(2 179 292)	(2 495 862)		احتمالي الاستهلاكات
3 255 029	3 450 153	3 128 182	4 3	صافي الأصول الثابتة
287 042	297 173	294 042		الأصول الثابتة غير المادية
(155 086)	(126 502)	(183 990)		احتمالي الاستهلاكات
131 956	170 671	110 052	5 3	صافي الأصول الثابتة غير المادية
4 011 780	4 892 812	7 010 793	6 3	الأصول الحارية الأخرى
281 053 127	254 622 922	302 037 794		مجموع الأصول
191 333 835	183 104 615	211 905 249	7 3	التويلات البنكية
5 801 025	6 868 474	5 368 593	8 3	تسيقات على عمليات الإيجار
15 620 996	10 217 479	10 081 200	9 3	المردودون والحسابات المتصلة بهم
4 066 378	3 988 735	11 150 139	10 3	الحصوم الحارية الأخرى
216 822 234	204 179 303	238 505 181		مجموع الحصوم
30 000 000	30 000 000	30 000 000		رأس المال الاجتماعي
17 839 627	17 839 627	14 643 396		الاحتياطي
(2 711 814)	(2 711 814)	(2 711 814)		الأسهم الذاتية
11 027 704	925 179	11 128 673		الأموال الذاتية الأخرى
970 396	970 396	7 731 167		تتأخر موحلة
7 104 980	3 420 231	2 741 191		النتيجة
64 230 893	50 443 619	63 532 613	11 3	مجموع الأموال الذاتية
281 053 127	254 622 922	302 037 794		مجموع الأموال الذاتية والحصوم

جدول التعهدات خارج الموازنة
في جوان 2018
(الوحدة: الدينار التونسي)

31 ديسمبر 2017	30 جوان 2017	30 جوان 2018	
-	-	-	مجموع الخصوم المحتملة
-	-	-	الصمانات والكفالات المقدمة
21 490 561	16 379 314	34 636 702	مجموع التعهدات الممنوحة
1 024 559	2 576 943	2 840 000	تعهدات ممنوحة للحرفاء
20 466 002	13 802 371	31 796 702	تعهدات على العمولات وعائدات الايجار
55 339 836	43 839 229	61 517 887	مجموع التعهدات المستلمة
55 339 836	43 839 229	61 517 887	العوائد المستحقة على العقود الحارية

قائمة النتائج
في 30 جوان 2018
(الوحدة: الدينار التونسي)

البيانات	الإيصاحات	30 جوان 2018	30 جوان 2017	31 ديسمبر 2017
مداحيل الأبحار المالي		14 716 089	12 119 419	25 850 367
مداحيل الأبحار المالي الأخرى		745 759	623 690	1 470 822
التعير في المداحيل المعلقة		(91 163)	(58 000)	(8 074)
الأرباح على المساهمات		-	-	24 944
إجمالي الدخل من الأبحار المالي	1.4	15 370 685	12 685 109	27 338 059
إعباء مالية صافية	2.4	(7 673 157)	(5 127 732)	(11 538 019)
صافي الدخل من الأبحار المالي		7 697 528	7 557 377	15 800 040
أعباء الأعوان	3.4	(1 667 699)	(1 673 750)	(3 602 968)
أعباء الاستغلال الأخرى	4.4	(579 348)	(571 908)	(1 256 080)
صافي محصنات المدحرات	5.4	(600 000)	(842 000)	(1 003 871)
محصنات الاستهلاكات	6.4	(228 263)	(233 554)	(469 493)
مجموع أعباء الاستغلال		(3 075 310)	(3 321 212)	(6 332 412)
الأرباح العادية الأخرى	7.4	78 192	83 727	368 544
الحسابات العادية الأخرى	8.4	(3 597)	(2 095)	(10 494)
نتيجة الأنشطة العادية		4 696 813	4 317 797	9 825 678
الضريبة على الشركات		(1 711 169)	(897 566)	(2 176 558)
إعباء طارئة/استثنائية		(244 453)	-	(544 140)
النتيجة الصافية للسنة المحاسبية		2 741 191	3 420 231	7 104 980

جدول التدفقات النقدية
في 30 جوان 2018
(الوحدة: الدينار التونسي)

البيانات	الايضاحات	30 جوان 2018	30 جوان 2017	31 ديسمبر 2017
أنشطة الاستغلال				
مبالغ محصلة من الرياس		77 036 973	66 939 091	143 157 441
مبالغ مدفوعة لتمويل الرياس-الايحار المالي		(86 869 378)	(79 704 317)	(159 911 706)
مبالغ مدفوعة لسداد احوار ومكافآت الموظفين		(1 437 699)	(1 420 242)	(2 585 694)
أعفاء مالية مدفوعة		(6 676 653)	(4 976 280)	(11 119 279)
عائدات محصلة		107 797	-	160 214
المبالغ المسددة بعنوان الصرايب والرسوم		(2 919 498)	(3 019 467)	(5 673 446)
مبالغ أخرى محصلة		-	46 858	165 915
مبالغ أخرى مدفوعة		(919 325)	(658 176)	(1 444 900)
التدفقات النقدية الصافية المحصنة لأنشطة الاستغلال		(21 677 783)	(22 792 533)	(37 251 455)
أنشطة الاستثمار				
الدفعات المتأتية من اقتناء الأصول الثابتة		(31 883)	(134 762)	(148 332)
الدفعات المتأتية من اقتناء الأصول المالية		-	(1 500 000)	(1 500 000)
التدفقات النقدية الصافية المحصنة لأنشطة الاستثمار		(31 883)	(1 634 762)	(1 648 332)
أنشطة التمويل				
توزيع الأرباح		-	(3 227 287)	(3 227 287)
التمويلات المتحصل عليها من المؤسسات المالية		40 700 969	44 709 994	90 249 987
سداد اقساط التمويلات البنكية		(19 181 792)	(27 411 892)	(50 100 190)
التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة التمويل		21 519 177	14 070 815	36 922 510
التعبير الصافي في السيولة أو ما يعادلها خلال الفترة		(190 489)	(10 356 480)	(1 977 277)
السيولة أو ما يعادلها بداية الفترة		960 758	2 938 035	2 938 035
السيولة أو ما يعادلها نهاية الفترة	V	770 269	(7 418 445)	960 758

الإيضاحات حول القوائم المالية

I-تقديم المؤسسة

بيت الإيجار المالي التوسسي السعودي هي شركة حفية الاسم منشأه وفقا للعاون التوسسي برأس مال قدره نلابون مليون دينار توسسي، بمساهمات نقدية مدفوعة بالكامل تنقسم إلى 30 000 000 سهم بقيمة دينار توسسي للسهم الواحد

يتمثل نشاط الشركة في القيام بعمليات الإيجار المالي للمعدات والعقارات وغيرها من المنقولات وفقا لمعايير الصيرفة الإسلامية وذلك لعائدة حرفائها بهدف الاستغلال المهني في المحال التجاري أو الصناعي أو غيرها من الأنشطة الاقتصادية.

وتحصع الشركة للقانون ع48دد لسنة 2016 المتعلق بالنوك والمؤسسات المالية، وكذلك للقانون ع89دد لسنة 1994 المتعلق بشركات الإيجار المالي.

II-المعايير والمبادئ المحاسبية المعتمدة

تم إعداد وعرض القوائم المالية وفقا للتشريعات الحاري بها العمل في البلاد التوسسية بما في ذلك النظام المحاسبي للمؤسسات. مع الأحد بعين الاعتار الفرصيات الأساسية والاتفاقات المحاسبية التي حددها الأمر عدد 96-2459 الذي يتعلّق بالمصادقة على الإطار المرجعي للمحاسبة. القوائم المالية تحترم مختلف السياسات المحاسبية التي بص عليها هذا الأمر.

2.1 - تقديم القوائم المالية

تمسك حسابات بيت الإيجار المالي التوسسي السعودي وفقا للسياسات المحاسبية المنصوص عليها في إطار تحديث النظام المحاسبي للمؤسسات في سنة 1997 (قرار من وزير المالية الصادر في 31 ديسمبر 1996). في بهاية سنة 2008، وفي إطار تحديث قطاع الإيجار المالي، عيرت المؤسسة كيفية عرض بياناتها المالية بما يتماشى مع معايير المحاسبه للمصارف بما في ذلك المعيار NCT 21 والمعيار NCT41 المتعلق بعقود الإيجار

2.2 - المبادئ المحاسبية المعتمدة

تلخص أهم المبادئ المحاسبية المعتمدة في إعداد القوائم المالية كالتالي.

2.2.1- الأصول الثابتة

تدون الأصول الثابتة بتكلفة سرائها، ما عدا الصرائب الفائلة للاسترداد، ومع الأحد بعين الاعتار التكاليف المناسرة. ويتم احتساب الاستهلاك على أساس الاستهلاك الفار.

2. 2 . 2 - الديون الناتجة عن عمليات الإيجار المالي

تعرض الأصول التائنة المؤجرة في الموازنة صمم المستحقات على الريائن بملغ مساوي لصافي التمويل المنصوص عليه في عقد الإيجار.

وتحدر الإسارة إلى أن الأصول المؤجرة تبقى خلال فترة الإيجار، ملكا لبيت الإيجار المالي التوسسي السعودي، ولا يمكن للمستأجر بيعها أو رهنها.

قد تحصل بعض العقود لتعديلات بهدف إما إعادة النظر في الإيجارات أو تمديد مده العقد أو إعادة حدود الإيجار

3. 2 . 2 - التمويلات

بمع تسحيل أصل التمويلات التعاقدية أصلاً بالسنة للحرء المسد في حصوم الموارد وبالتحديد في بند "التمويلات البنكية".

4. 2 . 2 - سياسات تكوين مخصصات مخاطر الإيجار المالي

حددت المخصصات طبقاً لمبادئ تقسيم وتعطية المخاطر ومتابعة التعهدات المنصوص عليها بمقتضى منشور البنك المركزي التوسسي عدد 91-24 المؤرخ في 17 ديسمبر 1991 الذي تم تنقيحه بالمراسم التالية : 99-04 ، 2001-04 و 2001-12 وذلك بتطبيق نسبة محصص الصف على قيمة التعهدات المتبقية بعد خصم تقييم الصمامات المتوفرة والأرباح المعلقة عن كل ربون.

كما تم تطبيق نسب المخصصات الواردة بمنشور البنك المركزي مع الأخذ بعين الاعتبار القواعد الحذرة المعمول بها ووجود الصمامات الصالحة والكافية.

النسبة المخصص	الصف
0%	0 الديون العادية
0%	1 الديون التي تستوجب متانة خاصة
20%	2 الديون غير المؤكدة
50%	3 الديون المتعثرة
100%	4 الديون المشكوك فيها

كما أصدر البنك المركزي التوسسي المنشور عدد 21 لسنة 2013 المتعلق بتكوين مخصصات اضافية لتغطية المخاطر الكامنة على التعهدات المشكوك فيها (صنف 4) كالاتي:

نسبة تخفيض الصمان	الأقدمية في الصف 4
40%	3 إلى 5 سنوات
70%	6 أو 7 سنوات
100%	أكثر من 8 سنوات

2 . 2 -5- تقييم المستحقات على الزبائن

أ- كيفية التقييم:

يقع تقييم المحصنات المطلوبة على المستحقات وفقا للمهنية التالية:

- تحديد التمويلات التي يجب فحصها ؛
- تصنيف التعهدات حسب وصعيتها في 30 حوان 2018 حسب فئات المحاطرو إسناد نسبة المحصن التي يجب تطبيقها حسب التصنيف ؛
- تطبيق نسبة المحصنات الخاصة بكل صنف ؛
- الأحد بعين الاعترار للصمات المتحصل عليها و القيمة الحقيقية للمعدات المستأجرة ؛
- الأحد بعين الإعتار القيمة الداتية لمعدات الإبحار المالي ؛
- تحديد المحاطر المواحة.

ب- التصنيف:

تصنف المستحقات حسب المعلومات المتاحة في 30 حوان 2018 والمستندة في المقام الأول على أقدمية تعثر سداد قيمة الإبحارات:

الصنف	الأقدمية
1	- تأخير في التسديد بأقل من 90 يوما
2	- تأخير في التسديد بأقل من 180 يوم و يعوق 90 يوما
3	- تأخير في التسديد بأقل من 360 يوم و يعوق 180 يوما
4	- تأخير في التسديد لمدة تعوق 360 يوم

مع اعتنار الأوصاع الخاصة بما في ذلك:

- النزاعات مع الرنات ،
- حالات إيقاف الفوترة.

ج - الضمانات

الصمات المعتمدة لاحتساب المحصنات و طرق تقييمها:

- الرهون العقارية المسجلة : تحتسب قيمة الصمان على أساس تقييم مستقل داخلي أو حارجي وحسب حصة بيت الإبحار المالي التوسسي السعودي في تمويل المشروع
- قيمة المعدات التي تم اقتناؤها في إطار عقود الإبحار المالي و يتم تقييم قيمة الصمان كما يلي :

نوع المعدات	الإستهلاكات
بناءات	القيمة الأصلية بعد تنزيل 5 بالمائة للسنة
معدات عادية	القيمة الأصلية بعد تنزيل 20 بالمائة للسنة
معدات خاصة	القيمة الأصلية بعد تنزيل 40 بالمائة للسنة

III-إيضاحات حول الموازنة

1.3.السيولة و ما يعادلها

البيانات	30 جوان 2018	30 جوان 2017	31 ديسمبر 2017
الحسابات البنكية	1 659 095	466 416	4 116 547
أوراق لتحويل	41 666	64 148	28 727
الحريّة	4 100	1 004	19
المبلغ الجملي	1 704 861	531 568	4 145 293

2.3. المستحقات الناجمة عن الإيجار

البيانات	30 جوان 2018	30 جوان 2017	31 ديسمبر 2017
مستحقات الإيجار المالي (*)	282 444 617	239 816 816	263 523 900
المستحقات غير المدفوعة	11 635 419	9 719 481	9 290 136
محصصات على الحرفاء	(5 984 041)	(6 038 343)	(5 384 041)
المدحرات الجماعية	(1 718 483)	(1 620 347)	(1 718 483)
الأرباح المعلقة	(723 286)	(729 569)	(632 123)
صافي المستحقات الناجمة عن الإيجار	285 654 226	241 148 038	265 079 389

(*) بما في ذلك عقود الإيجار في طور الموافقة

1.2.3. مقاييس التغطية وتقسيم وتصنيف المخاطر

1.1.2.3. المخاطر المستحقة التي تفوق 5 % من الأموال الذاتية الصافية

في 30 جوان 2018، مجموع المستحقات على الحرفاء الذين تتجاوز المستحقات المحمولة عليهم 5% من مجموع الأموال الذاتية لبنت الإيجار المالي التوسسي السعودي لا يتجاوز ثلاث مرات من الأموال الذاتية الصافية. وبالتالي، فقد تم احترام النسبة القصوى والتي تتمثل في ثلاث مرات من الأموال الذاتية الصافية حسب ما يقتضيه الفصل 50 من منشور البنك المركزي التوسسي رقم 06 لسنة 2018 المؤرخ في 05 جوان 2018.

2.1.2.3. المخاطر المستحقة التي تفوق 15 % من الأموال الذاتية الصافية

لا يوجد حرفاء تتجاوز المستحقات المحمولة عليهم 15% من مجموع الأموال الذاتية لبنت الإيجار المالي التوسسي السعودي. وبالتالي، فقد تم احترام النسبة القصوى والتي تتمثل في 1.5 ضعف الأموال الذاتية حسب ما يقتضيه الفصل 50 من منشور البنك المركزي التوسسي رقم 06 لسنة 2018 المؤرخ في 05 جوان 2018.

3.1.2.3. المخاطر المستحقة التي تفوق 25 % من الأموال الذاتية الصافية

إن المخاطر المستحقة على نفس المتفع، حسب الفصل 51 من مشور البنك المركزي التوسسي عدد 06 لسنة 2018، لا يجب أن تتخطى 25% من الأموال الداتية الصافية للشركة.

وفي 30 جوان 2018، لا يوجد أي حريف يمثل مخاطر مستحقة تفوق النسبة المشار إليها، وبالتالي، فإن الفصل المذكور قد تم احترامه.

4.1.2.3. مؤشر الملاءة

عملا بالفصل 10 من المشور المشار إليه أعلاه، بلغ مجموع المخاطر الحارية المرححة، باحتساب المخاطر التشغيلية، 314.075 ألف دينار توسي في 30 جوان 2018.

كما بلغ مجموع الأموال الذاتية الصافية لشركة " بيت الإيجار المالي التوسسي السعودي "، حسب ما تضمنه العنوان الأول من المشور عدد 06 لسنة 2018 المؤرخ 05 جوان 2018، 63 450 ألف دينار توسي في 30 جوان 2018.

وبذلك تمثل الأموال الداتية الصافية للشركة بتاريخ 30 جوان 2018، 20,20 % من مجموع المخاطر الحارية المرححة، باحتساب المخاطر التشغيلية.

2.2.3. تقسيم التعهدات حسب التصنيف

التصنيف	المستحقات الجارية	المستحقات غير المدفوعة	التعهدات المنتظرة	التعهدات الخامة	المدخرات	الإرباح المعقفة
	30 جوان 2018	30 جوان 2018	30 جوان 2018	30 جوان 2018	30 جوان 2018	30 جوان 2018
0	213 446 998	1 929 835	6 969 606	222 346 440	361 299	-
1	50 791 793	4 271 789	163 094	55 226 676	109 603	-
2	5 944 831	1 365 300	-	7 310 131	324 556	166 454
3	2 197 516	747 342	-	2 944 858	391 752	134 570
4	2 930 778	3 321 153	-	6 251 931	4 796 831	422 262
المجموع	275 311 917	11 635 419	7 132 700	294 080 036	5 984 041	723 286

3.3. محفظة الأوراق المالية الاستثمارية

بلغ رصيد هذا الحساب في 30 جوان 2018، ما قيمته 4 429 680 دينار تونسي وهو يتوزع كالتالي:

31 ديسمبر 2017	30 جوان 2017	30 جوان 2018	البيانات
30 000	30 000	30 000	مساهمة في شركة NSC TELECOM
29 980	29 980	29 980	مساهمة في شركة الانهار
600 000	600 000	600 000	مساهمة في ELAMANA TAKAFUL
100 000	100 000	100 000	مساهمة في MUTUELLE DU SAVOIR
2 700 000	2 700 000	2 700 000	مساهمة في TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III
999 600	999 600	999 600	مساهمة في TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II
100	100	100	مساهمة في LAC DES ACTIVITES DE LOISIRS STE
(30 000)	(30 000)	(30 000)	محسصات محفظة الاستثمار
4 429 680	4 429 680	4 429 680	المبلغ الحملي

4.3. الأصول الثابتة المادية

31 ديسمبر 2017	30 جوان 2017	30 جوان 2018	البيانات
4 098 069	4 097 490	4 098 069	بنايات
1 195	13 274	1 195	بنايات - بصدد الاحجار
487 000	481 409	487 000	معدات اعلامية
515 399	499 338	587 052	تجهيزات عامة و تهيئة
319 464	409 608	319 464	معدات نقل
130 405	128 327	131 264	معدات مكتبية
5 551 532	5 629 446	5 624 044	اجمالي كلفة الاصول الثابتة المادية
(1 382 062)	(1 279 011)	(1 484 233)	استهلاكات البنايات
(312 935)	(264 014)	(360 522)	استهلاكات المعدات الاعلامية
(247 374)	(222 733)	(273 875)	استهلاكات التجهيزات العامة
(236 440)	(298 999)	(256 877)	استهلاكات معدات النقل
(117 692)	(114 536)	(120 355)	استهلاكات المعدات المكتبية
(2 296 503)	(2 179 293)	(2 495 862)	اجمالي الاستهلاكات
3 255 029	3 450 153	3 128 182	صافي الاصول الثابتة المادية

5.3. الأصول الثابتة غير المادية

البيانات	30 جوان 2018	30 جوان 2017	31 ديسمبر 2017
برامج اعلامية	255 641	258 772	248 641
أصول ثابتة غير مادية أخرى	38 401	38 401	38 401
استهلاكات	(183 990)	(126 502)	(155 086)
صافي الاصول الثابتة غير المادية	110 052	170 671	131 956

6.3. الأصول الجارية الأخرى

البيانات	30 جوان 2018	30 جوان 2017	31 ديسمبر 2017
الأداءات على القيمة المضافة الموحدة	3 347 327	2 128 262	3 131 850
الأداءات على القيمة المضافة القابلة للطرح	2 652 665	1 450 224	-
تمويلات الموظفين	738 766	735 104	738 909
حصول أخرى	8 187	-	-
عائدات مستحقة وغير محصلة	15 848	2 493	67 253
حسابات دائنة أخرى	31 303	495	41 337
صمان	900	900	900
القسط الاحتياطي	-	385 070	-
الحصص من المورد	21 678	1 213	-
تسقة للموظفين	44 380	52 609	41 353
محصصات	(9 821)	(9 821)	(9 821)
عائدات مزايا شراء الأسهم	159 560	146 263	-
المبلغ الجملي	7 010 793	4 892 812	4 011 781

7.3. التمويل البنكية

يتكون هذا الندد من المساعدات البنكية بقيمة قدرها 36 480 669 دينار تونسي وتمويلات بنكية بقيمة قدرها 175 424 580 دينار تونسي. ويفصل كما يلي:

- المساعدات البنكية

البيانات	30 جوان 2018	30 جوان 2017	31 ديسمبر 2017
شهادات ايجار- الشركة	-	20 000 000	-
تمويلات بنكية - تستحق في أجل لا يتجاوز السنة	30 587 515	17 578 385	32 731 657
شهادة ايجار تمويل مشترك	251 197	251 197	251 197
الحسابات البنكية	892 926	7 950 014	3 155 808
الديون المتعلقة بالتمويلات البنكية	4 749 031	3 508 782	3 770 593
المبلغ الجملي	36 480 669	49 288 378	39 909 255

- التموليات البنكية

البيانات	30 جوان 2018	30 جوان 2017	31 ديسمبر 2017
شهادات ايجار- "البركة" و "مصرف الريتوبة"	121 500 000	89 000 000	111 500 000
تمويلات بنكية - تستحق في أجل يتجاوز السنة	53 924 580	44 816 237	39 924 580
المبلغ الجملي	175 424 580	133 816 237	151 424 580

8.3. تسبيقات على عمليات الإيجار

البيانات	30 جوان 2018	30 جوان 2017	31 ديسمبر 2017
الحصص المتصلة بالحرفاء	5 368 593	6 868 474	5 801 025
المبلغ الجملي	5 368 593	6 868 474	5 801 025

9.3. المزودون والحسابات المتصلة بهم

البيانات	30 جوان 2018	30 جوان 2017	31 ديسمبر 2017
أوراق الدفع	6 348 779	5 716 364	11 833 714
المزودون	3 732 421	4 501 115	3 787 282
المبلغ الجملي	10 081 200	10 217 479	15 620 996

10.3. الخصوم الجارية الأخرى

البيانات	30 جوان 2018	30 جوان 2017	31 ديسمبر 2017
مصاريف مستحقة وغير مدفوعة	1 084 987	649 089	1 279 236
مداحيل العوائد المتأخرة	956 927	576 433	851 095
صرايب و رسوم	5 304 989	2 434 405	1 650 716
حسابات متصلة بالمواطنين	132 345	167 292	126 636
مرايبح للتوزيع	3 600 000	-	-
دائون آخرون	70 891	161 516	158 695
المبلغ الجملي	11 150 139	3 988 735	4 066 378

11.3. الأموال الذاتية

31 ديسمبر 2017	30 جوان 2017	30 جوان 2018	البيانات
30 000 000	30 000 000	30 000 000	رأس المال الاجتماعي
(2 711 814)	(2 711 814)	(2 711 814)	اسهم ذاتية
1 532 857	1 532 857	1 936 626	الاحتياطي القانوني
11 000 000	11 000 000	7 400 000	محة الاصدار
1 607 170	1 607 170	1 607 170	احتياطي محاطر التمويلات
927 704	925 179	1 028 673	الأموال الذاتية الأخرى
10 100 000	-	10 100 000	اصدارات ناست لير (*)
3 699 600	3 699 600	3 699 600	احتياطي اعادة استثمار
970 396	970 396	7 731 167	النتائج المرحلة
7 104 980	3 420 231	2 714 191	النتيجة المحاسبية
64 230 893	50 443 619	63 532 613	المبلغ الحملي

(*) بتاريخ 25 مارس 2017، وافقت الجلسة العامة العادية للشركة على إصدار سندات مساهمة بقيمة 100 مليون دينار تونسي على مدى سبع سنوات وعلى عدة أقساط وفوصت الصلاحيات اللازمة لمجلس الإدارة لتعيين الشروط والأحكام وفي هذا الإطار، قامت الشركة باصدار سندات مساهمة بقيمة 10 100 ألف دينار تونسي يتضمّن تأخيرها حراء قارا ب6,5% و حراء متعبرا ب0,5% على القيمة الاسمية للسند يحتسب اعتمادا على عناصر تتعلق بنتائج الشركة

وتملك الشركة أسهم ذاتية تقدر بتكلفة احمالية تلغ 2 711 814 دينار تونسي ووفقا لسعر السهم بورصة الأوراق المالية ليوم 30 جوان 2018، تقدر حسارة البيع المتوقعة لهذه الأسهم بـ65 783 دينار تونسي مفصلة على النحو التالي

المبلغ	البيانات
2 646 031	القيمة السوقية في 30 جوان 2018
2 711 814	تكلفة الشراء
(65 783)	خسائر البيع المحتملة

IV-إيضاحات حول قائمة النتائج 1.4. مداخيل الإيجار المالي

31 ديسمبر 2017	30 جوان 2017	30 جوان 2018	البيانات
16 522 152	7 639 552	9 523 814	هامش ربح العمليات الحاصفة للصربية
9 122 158	4 392 805	5 077 633	هامش ربح العمليات الغير حاصص للصربية
25 644 310	12 032 357	14 601 447	احمالي هامش الربح على الإيجار المالي
160 380	118 817	18 369	الإيجار الحاصص للصربية
(151 455)	(113 043)	(16 700)	مجموع استهلاكات الاصول الموحره
8 925	5 774	1 669	صافي الربح على الإيجار المالي
12 412	8 406	3 712	عائدات ما قبل التأخير
184 721	72 882	109 261	عمولات ورسوم التمويل
1 470 822	623 690	745 759	عائدات اخرى
(8 074)	(58 000)	(91 163)	التعثر في المداحيل المعلفه
24 944	-	-	الأرباح على المساهمات
27 338 059	12 685 109	15 370 685	احمالي الدخل من الإيجار المالي

2.4. أعباء مالية صافية

31 ديسمبر 2017	30 جوان 2017	30 جوان 2018	البيانات
6 725 645	2 967 370	4 379 391	بعقات شهادات الإبحار المالي
4 812 374	2 160 362	3 293 766	بعقات التمويلات البنكية
11 538 019	5 127 732	7 673 157	المبلغ الجملي

3.4. أعباء الأعوان

31 ديسمبر 2017	30 جوان 2017	30 جوان 2018	البيانات
2 817 717	1 247 121	1 270 486	أحور و ملحقات الأحور
40 000	40 000	-	مكافآت و علاوات للموظفين
572 843	180 917	267 646	أعباء اجتماعية
124 394	64 823	63 748	مصاريف تأمين
48 014	140 889	65 819	مصاريف أخرى
3 602 968	1 673 750	1 667 699	المبلغ الجملي

4.4. أعباء الاستغلال الأخرى

31 ديسمبر 2017	30 جوان 2017	30 جوان 2018	البيانات
278 562	142 277	147 339	مصاريف خدمات وأتعاب
95 187	45 875	45 000	نقل الحضور
162 260	54 106	36 812	مصاريف الهاتف والبريد
106 112	32 494	27 405	الصرانف والرسوم
53 241	29 040	25 351	مصاريف المحاليس والجمعيات
164 283	64 104	105 482	الرسوم المصرفية
54 694	24 924	29 245	شراء لوازم ومواد غير محربة
53 766	27 324	29 801	الخدمات الخارجية
28 137	16 039	11 012	تكاليف الوقود وصيانة السيارات
56 119	24 381	21 022	صيانة وتصليح
68 899	35 866	39 297	مصاريف مهمات
31 249	18 942	11 702	مخ التامين
36 092	17 791	20 321	ماء وكهرباء و ترويدات أخرى
16 618	10 578	6 708	دعاية واعلان
50 861	28 167	22 851	مصاريف أخرى
1 256 080	571 908	579 348	المبلغ الجملي

5.4. صافي مخصصات المدخرات المتعلقة بتمويل الزبائن

البيانات	30 جوان 2018	30 جوان 2017	31 ديسمبر 2017
مخصصات المدخرات الجماعية	-	-	98 136
مخصصات المدخرات الحرفاء	600 000	842 000	408 147
استرجاع مخصصات موضة محاطر الحرفاء	-	-	765 557
ديون مشطوبة	-	-	(765 557)
مخصصات اضافية على مدخرات الحرفاء	-	-	497 588
المبلغ الجملي	600 000	842 000	1 003 871

6.4. الإستهلاكات

البيانات	30 جوان 2018	30 جوان 2017	31 ديسمبر 2017
استهلاك الأصول الثابتة الغير المادية	28 904	29 589	58 173
استهلاك الأصول الثابتة المادية	199 359	203 965	411 320
المبلغ الجملي	228 263	233 554	469 493

7.4. الأرباح العادية الأخرى

البيانات	30 جوان 2018	30 جوان 2017	31 ديسمبر 2017
أرباح عادية أخرى	78 192	81 781	301 489
أرباح على الشركات	-	-	46 303
أرباح على الديون	-	-	17 850
استردادات أخرى	-	1 913	2 704
الفارق في الخلاص	-	33	198
المبلغ الجملي	78 192	83 727	368 544

8.4. الخسائر العادية الأخرى

البيانات	30 جوان 2018	30 جوان 2017	31 ديسمبر 2017
خسائر على دين	-	2 025	8 097
خسائر عادية أخرى	3 597	-	2 262
الفارق في الخلاص	-	70	135
المبلغ الجملي	3 597	2 095	10 494

V-إيضاحات حول جدول التدفقات النقدية

لقد تلعت السيولة و ما يعادلها بتاريخ 30 جوان 2018، ملما قدره 770 269 دينار تونسي، وتتنوع كالتالي.

31 ديسمبر 2017	30 جوان 2017	30 جوان 2018	البيانات
4 116 547	466 416	1 659 095	الحسابات البنكية
19	1 004	4 100	الحريبة
-	64 149	-	أوراق للتحويل
(3 155 808)	(7 950 014)	(892 926)	الحسابات البنكية الدائنة
960 758	(7 418 445)	770 269	المبلغ الجملي

VI جدول تحديد النتيجة الجبائية

المبلغ	بيان الحساب الجبائي بتاريخ 30 جوان 2018
4 696 812	النتيجة قبل احتساب الأداءات
160 832	عائدات لإعادة الدمج
31 407	إعادة دمج تذاكر المطاعم
-	إعادة دمج معالم التأخير
-	أرباح المساهمة
-	إعادة استثمار معفي
-	إعادة دمج مؤونة على فواتير أخرى على الحرفاء
4 889 051	النتيجة الجبائية
1 711 169	الأداءات على الشركات 35%
195 562	الأداءات الظرفية على الشركات (4%)
48 891	المساهمة الاجتماعية التضامنية لفائدة الصناديق الاجتماعية (1%)
-	التسيقات التمويبية
-	مزل 2017
21 678	حصص من المورد
1 955 622	الأداءات على الشركات المستحقة
1 933 944	الأداءات على الشركات للخلاص

